

Laurent POTVIN (1920- )

Frère mariste

(1966)

# DEMAIN, L'ÉCOLE

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Laurent POTVIN [1920- ]

**DEMAIN, L'ÉCOLE.**

Desbiens, Lac Saint-Jean : Les Éditions du Phare, 1966, 127 pp. Collection Repenser, no 2. Préface de Mme Jean-Paul Tremblay, Présidente de la Voix des Parents de Louis-Hémon et Vice-présidente de l'Association des Parents Catholiques du Québec.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 14 janvier 2009 de diffuser cette monographie dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [laurentp441@hotmail.com](mailto:laurentp441@hotmail.com)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

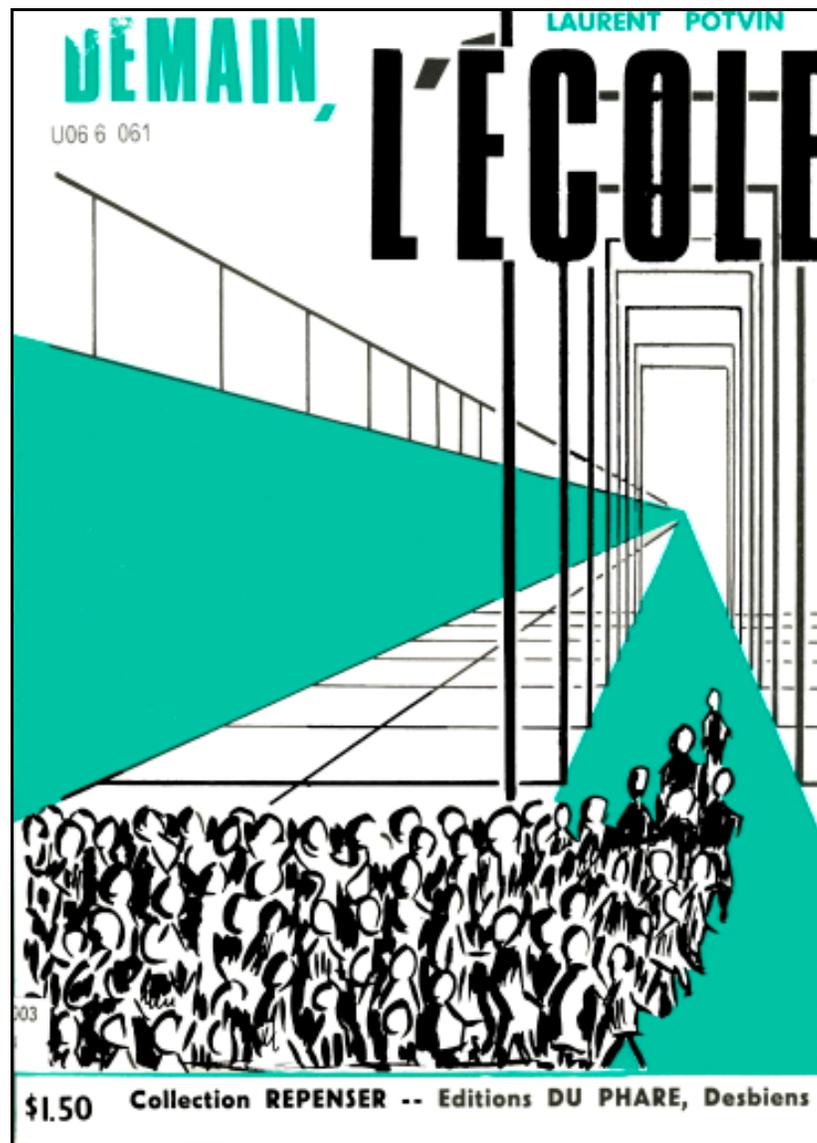
Édition numérique réalisée le 16 février 2009 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Laurent POTVIN

Frère mariste

DEMAIN, L'ÉCOLE.



Desbiens, Lac Saint-Jean : Les Éditions du Phare, 1966, 127 pp. Collection Repenser, no 2. Préface de Mme Jean-Paul Tremblay, Présidente de la Voix des Parents de Louis-Hémon et Vice-présidente de l'Association des Parents Catholiques du Québec.

La maquette de la page couverture est l'oeuvre de  
JERÔME LEGARÉ, F.M.S.,  
Artiste de Chicoutimi

Aux parents  
du Québec.

## Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Préface](#) de Madame Jean-Paul Tremblay,

[Propos liminaire](#)

[Avant-propos](#)

[Chapitre I.](#) À l'heure du concile : l'éducation

[Chapitre II.](#) L'école confessionnelle : mythe ou réalité ?

[Chapitre III.](#) Les associations de parents : un bon départ

[Chapitre IV.](#) L'association des étudiants : entreprise d'auto-éducation

[Chapitre V.](#) Le directeur des études : cerveau d'une vaste entreprise éducationnelle

[Chapitre VI.](#) Au coeur de l'école : la bibliothèque

[Chapitre VII.](#) Le tuteur : lien parents-mâîtres-élèves

[Chapitre VIII.](#) Pour les « fusillés » de juin : pitié !

[Chapitre IX.](#) La médecine scolaire : la santé intellectuelle par la santé corporelle

[Chapitre X.](#) Les loisirs : les intégrer à l'éducation

[Épilogue](#)

[Appendice](#)

DEMAIN, L'ÉCOLE

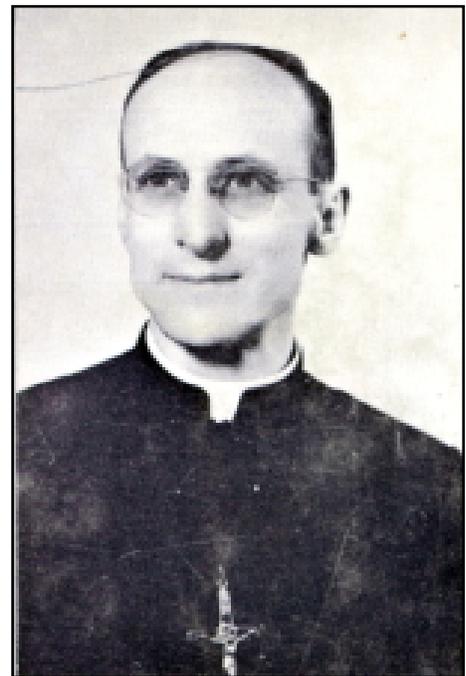
QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

- La collection REPENSER vous présente un deuxième ouvrage : DEMAIN, L'ÉCOLE...
- Aux PARENTS inquiets, aux ÉDUCATEURS inquiets,

l'auteur, le R.F. Laurent POTVIN, mariste, offre, dans ces pages, une foule de renseignements utiles.

- Le style adopte un ton de conversation ; tantôt incisif, tantôt interrogateur, il agrément la lecture de cet ouvrage qui s'efforce d'éviter la vocabulaire trop technique.
- L'autour présente aux parents qui veulent jouer un rôle actif dans le domaine scolaire, des études alertes, de lecture facile, marquées au coin d'une expérience vivante de l'enseignement.
- Parmi les sujets abordés : Le Concile et l'éducation, l'école catholique, les bibliothèques, les examens, la médecine scolaire, les tuteurs, les associations de parents, etc., etc.



## DEMAIN, L'ÉCOLE

# PRÉFACE

Par Madame Jean-Paul Tremblay,  
Présidente de la Voix des Parents de Louis-Hémon  
Vice-présidente de l'Association des Parents catholiques du Québec  
Dolbeau, 9 novembre 1966.

[Retour à la table des matières](#)

C'est avec beaucoup d'intérêt, mêlé de curiosité, que j'ai parcouru le manuscrit du présent volume. Son auteur, le Rév. Frère Laurent Potvin, mariste, nous avait déjà intéressés par « Aujourd'hui, l'école. » De là mon enthousiasme à l'annonce de la parution de « Demain, l'école. » De voir l'effort que font certains éducateurs pour renseigner, pour donner aux gens la chance, par de saines lectures, de pouvoir se forger une opinion, laquelle doit être basée sur un désir sincère de connaître la vérité, me rend optimiste quant au succès de la cause de l'école de demain au Québec.

La question est tellement importante que tous nous devons nous donner la main pour chercher et trouver ensemble les meilleures solutions.

Le livre que nous avons entre les mains et qui est à la portée de tous, par sa facilité de lecture et son prix modique, nous renseigne sur plusieurs aspects fondamentaux qui touchent l'école de demain. Personne n'a été oublié, depuis les parents qui y trouvent une ligne de conduite, jusqu'au plus humble collaborateur dans l'éducation.

Féliciter le Rév. Frère Laurent Potvin pour son travail n'est pas complet, à mon sens. Mais lui dire un profond merci pour son dévouement et sa générosité, me semble plus conforme à ce que je ressens.

L'occasion est trop précieuse pour que je n'en profite pas pour placer ici un souhait.

Parents de notre si belle province, le moment est venu de faire un retour sur nous-mêmes pour repenser notre responsabilité de parents, et voir où nous en sommes pour nos familles, pour nos écoles et pour la société.

Tout est à repenser, oui, mais dans un esprit chrétien qui fonctionne selon une échelle de valeur, mettant en relief d'abord la vie de l'âme, qui vient du Christ et qui doit retourner au Christ, la vie intellectuelle qui doit se développer en fonction du but chrétien qui doit d'abord être atteint, puis la vie sociale qui nous permet d'échanger, de recevoir et de donner, le tout avec un esprit de charité qui peu à peu mette l'unité dans toutes les vies.

Nous avons tout ce qu'il nous faut, nous, parents, premiers responsables de nos enfants, pour étudier, nous renseigner et travailler. Les décrets conciliaires si précieux devraient entrer dans toutes les familles, des volumes comme celui-ci qui nous montrent ce que devrait être l'école de demain auraient avantage à être lus et commentés par le plus de grand nombre de parents.

Parents de la région du Lac-St-Jean, soyons fiers d'avoir comme éducateur le Rév. Frère Laurent Potvin. Montrons-nous dignes de son désintéressement et de sa confiance, en réalisant dans la pratique ce qu'il a si bien bâti dans « Demain, l'école. »

Mme Jean-Paul Tremblay

Dolbeau, 9 novembre 1966

## DEMAIN, L'ÉCOLE

## AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Demain, l'école ressemblera bien peu à ce que les parents ont connu durant leur scolarité. Ils s'en inquiètent à juste titre. Mais l'inquiétude freine le dynamisme des institutions comme celui des individus. Ils convient, dès lors, d'apporter à cette situation un correctif efficace.

Le présent volume, pour sa part, veut jeter quelque lumière sur la nouvelle organisation scolaire et repenser certains aspects que la réforme de l'enseignement envisage.

Ce n'est pas en quelques pages qu'on peut étudier toutes les facettes d'un problème scolaire. Tout de même, il est des questions urgentes qui méritent notre attention immédiate. Devant certaines recommandations nous devons prendre une position justifiée selon nos convictions religieuses et professionnelles.

Dans ces pages, nous nous adressons surtout aux parents, premiers responsables de l'éducation de leur enfants et premiers intéressés à une réforme scolaire progressive dans le meilleur sens du mot. Nous nous adressons aussi aux éducateurs, leur soumettant un point de vue qu'ils sont à même d'apprécier, sans les obliger, pour autant, à tomber d'accord avec tout ce que nous proposons, tout ce que nous pensons. Nous croyons aussi que les administrateurs scolaires et les commissaires d'écoles auraient profit à prendre connaissance de cette étude succincte mais que nous avons voulue tout de même objective.

Nous remercions ceux qui ont collaboré à ce travail, en particulier Mlle Ghislaine Langlais, i.l., qui s'est chargée d'un aspect tout à fait de sa compétence : la médecine scolaire. Souhaitons que ces pages vous rassurent pleinement et vous présentent un panorama encourageant du renouveau actuel dans le souci de bien servir vos enfants et de les mieux éduquer grâce à l'exploitation de techniques modernes et à une organisation scolaire renouvelée.

F. Laurent Potvin

Desbiens, 24 septembre 1966

DEMAIN, L'ÉCOLE

PROPOS LIMINAIRE

[Retour à la table des matières](#)

"En face des conceptions opposées qui tentent d'accaparer le destin de la personne humaine - conceptions idéalistes ou matérialistes - la nécessité de présenter la vision chrétienne de la valeur de la personne, reste aujourd'hui comme hier, d'une urgence impérieuse. Aujourd'hui comme hier, il faut reclasser les valeurs, reconstituer leurs degrés et leur hiérarchie, car il s'agit en fin de compte de l'axe autour duquel se meuvent et se construisent l'histoire et la civilisation tout entière! <sup>1</sup>

GIORGIO LA PIRA

---

<sup>1</sup> Giorgio La Pira, *Valeur de la personne humaine*, Paris, Marne 1961, pp. 7-8.

DEMAIN, L'ÉCOLE

# Chapitre I

---

## À L'HEURE DU CONCILE : L'ÉDUCATION

« Le droit premier et inaliénable des parents est celui d'éduquer leurs enfants ; ils doivent donc jouir d'une liberté véritable dans le choix de l'école. Le pouvoir public, dont le rôle est de protéger et de défendre les libertés des citoyens, doit respecter la justice distributive en répartissant les subsides publics de telle sorte que les parents puissent jouir d'une vraie liberté dans le choix de l'école de leurs enfants, conformément à leur conscience. » <sup>2</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Le récent Concile ne pouvait passer sous silence le domaine important, le problème très grave de l'éducation. Une lecture attentive des actes du Concile nous révèle que l'éducation, l'école et la culture sont touchées dans les quatre constitutions, les neuf décrets et dans deux des trois déclarations ! Une déclaration tout entière porte sur l'éducation : GRAVISSIMUM EDUCATIONIS MOMENTUM.

De tout temps, l'Église s'est préoccupée de l'éducation de la jeunesse, à juste titre, car il y va de son avenir, en ce sens que la jeunesse qui se forme actuellement dans les écoles, jouera un rôle déterminant demain, dans l'Église, comme dans la société en général.

---

<sup>2</sup> Déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne, no. 6.

On peut préciser assez bien, je pense, en très peu de mots, le ton général de cette déclaration :

Il est conservateur, moderne, franc, optimiste et respectueux de la personne.

### **Conservateur**

Plusieurs ont été déçus à la lecture de cette brève déclaration conciliaire. On ne voit pas pourquoi, cependant. Il est des valeurs qu'il faut conserver, respecter, exploiter. Et un changement n'est pas toujours pour le mieux. Le ton général reste donc très conservateur : dans le sens d'une fidélité à la pensée de *Divini illius magistri*.

On réaffirme la position de l'Église sur la confessionnalité, l'éducation séparée des sexes, les rôles des parents, de l'Église, des maîtres et de l'État moderne. La pensée y demeure sensiblement la même que sous les pontifes précédents, depuis Pie XI.

### **Moderne**

Malgré cette ligne générale conservatrice, nous trouvons cette déclaration moderne.

Elle mentionne - il faut souligner une fois pour toutes qu'il s'agit tout de même d'une étude plutôt brève - l'éducation aux adultes, aux handicapés, l'exploitation judicieuse des méthodes modernes d'enseignement, la mise en valeur des sciences psychologiques, pédagogiques et didactiques modernes. Elle souligne le pluralisme en vigueur aujourd'hui dans une multitude de sociétés. Elle encourage à former des associations de parents. Quoi de plus actuel, de plus urgent aussi ? Elle montre, à deux reprises, que si l'État veut promouvoir le bien commun, il doit contribuer à l'organisation de l'éducation selon un principe de subsidiarité. En un temps où les États se rendent, en grand nombre, compte de leur devoir en ce domaine, ces précisions revêtent toute leur portée, toute leur actualité.

### **Franc**

Le ton de cette déclaration est aussi très franc. Chacun y voit son rôle précis. L'Église y définit le sien, clairement, sans ambiguïté et fait état de son droit en ce domaine, sans gêne comme sans timidité aucune. Elle précise son droit complet selon tous les niveaux d'enseignement : primaire, secondaire, professionnel, technique et universitaire. Une prise de position claire évite bien des heurts, prévient bien des équivoques qui peuvent dégénérer en grands conflits. Quand les positions de chacun sont nettes, on peut dès lors savoir où l'on va, et comprendre aussi bien son droit que son devoir. Dans le contexte québécois actuel, de telles précisions nous parviennent comme des bouffées d'air frais.

### **Optimiste**

Le ton de la déclaration reste optimiste. Il n'est pas du tout revendicateur bien qu'on y affirme des positions claires, que l'histoire, d'ailleurs, reconnaît à l'Église, de par le monde.

Le ton ne condamne pas, non plus ; il se soucie plutôt de l'avenir, il se veut constructif, il veut bâtir. Avec les parents et les États, l'Église veut servir, selon sa dimension, la cause de l'éducation ; elle veut jouer son rôle, selon ses propres responsabilités, sa propre mission. Elle veut que

l'esprit du Christ imprègne l'enseignement, que les maîtres travaillent au renouveau interne de l'Église et qu'ils étendent la présence bienfaisante de l'Église dans le monde d'aujourd'hui, et particulièrement dans le monde intellectuel.

### **Respectueux de la personne**

Mais, surtout, la déclaration conciliaire - et cela fait immensément plaisir - se soucie du respect de la valeur de la personne humaine. Elle se base - c'est une nouveauté dans un document du genre - sur la déclaration célèbre des droits de l'homme pour soutenir que tous ont droit à l'éducation. Elle fait donc appel à un document que déjà un grand nombre de nations admettent et que d'autres s'appêtent à admettre. Elle rappelle que le but de la véritable éducation est de former la

personne humaine dans la perspective de sa fin suprême, en même temps que du bien des sociétés dont l'homme est membre, et dont, une fois devenu adulte, il aura à partager les obligations.

Les penseurs ont été, depuis longtemps déjà, sensibilisés à ces aspects fondamentaux de l'éducation dans la civilisation moderne. C'est Giorgio La Pira, dans un livre très dense, "*Valeur de la personne humaine*", qui écrivait :

« En face des conceptions opposées qui tentent d'accaparer le destin de la personne humaine - conceptions idéalistes ou matérialistes - la nécessité de présenter la vision chrétienne de la valeur de la personne, reste, aujourd'hui comme hier, d'une urgence impérieuse. Aujourd'hui comme hier, il faut reclasser les valeurs, reconstituer leurs degrés et leur hiérarchie, car il s'agit en fin de compte de l'axe autour duquel se meuvent et se construisent l'histoire et la civilisation tout entière. »<sup>3</sup>

### **Aspects particuliers**

Ceux que l'éducation intéresse, par profession ou par simple curiosité, ont déjà parcouru cette déclaration. Il n'est pas question de la commenter ici, mais de présenter quelques remarques sur un certain nombre d'aspects selon le contexte québécois.

### **Confessionnalité**

Le problème se pose chez nous, avec la parution complète du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Déjà, bien avant la publication des derniers volumes, S.E. le Cardinal Léger souhaitait que nous ne laissions pas aux autres, aux étrangers à notre foi, à des amateurs ou à des penseurs quelconques, le soin de définir l'école chrétienne. À ce propos, il invitait à un sain réalisme en affirmant que « le principal reproche qu'on doit faire aux critiques excessives de l'idée d'institution chrétienne, c'est justement leur manque de réalisme. »<sup>4</sup> Il mettait ainsi en garde contre ceux qui veulent tout

---

<sup>3</sup> Giorgio La Pira, *Valeur de la personne humaine*, Paris, Mame, 1961, pp. 7-8.

<sup>4</sup> Cardinal Paul-Emile Léger, *Église de Montréal*, vol. 125, no 16.

supprimer en mettant en doute la valeur de toute institution portant une étiquette religieuse.

Le Concile apporte des données lumineuses sur ce problème quand il parle de l'école catholique qui doit créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, en soulignant que cela lui appartient en propre. Voilà des notes distinctives, des éléments fondamentaux de la définition de l'école chrétienne.

Après avoir exposé les caractères de l'école catholique, la déclaration formule un souhait qui nous touche de très près : « Que toutes les écoles, qui, d'une façon ou de l'autre, dépendent de l'Église, se rapprochent au maximum de cet idéal de l'école catholique, selon les circonstances locales. » <sup>5</sup>

### **Les parents associés**

La voix des parents doit se faire entendre, enfin, dans le domaine de l'éducation. Jusqu'à ce jour, les parents catholiques du Québec ont été des figurants, des personnages effacés, muets, passifs.

Le Concile vient souligner que leur droit premier et inaliénable est celui d'éduquer leurs enfants en posant comme principe qu'« ils doivent jouir d'une liberté véritable dans le choix de l'école. » <sup>6</sup>

La déclaration précise davantage encore le devoir des parents car « elle exhorte les chrétiens à offrir spontanément leur concours, et, surtout, par les associations de parents, à suivre et aider tout le travail de l'école, en particulier l'éducation morale qui doit y être donnée. » <sup>7</sup>

La déclaration souligne aussi que la famille est la première école de vertus sociales et démontre l'importance d'une famille vraiment chrétienne pour la vie et le progrès du peuple de Dieu lui-même.

Elle demande enfin aux maîtres de travailler en étroite collaboration avec les parents.

---

<sup>5</sup> Déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne, par. 9.

<sup>6</sup> Ibid., par. 6.

<sup>7</sup> Ibid., par. 6.

### La coéducation

Un mouvement se dessine après les recommandations ambiguës du Rapport Parent ; ici et là, la coéducation semble devenir la clef du succès de toute la réforme!

Ce même Rapport invite les catholiques à réviser leurs positions à ce sujet. On n'aime pas du tout le ton du célèbre Rapport là-dessus. D'ailleurs, même si les temps ont changé depuis 1929, date de l'encyclique *Divini illius magistri* (on cite une encyclique pour montrer qu'elle est démodée!) convient-il de préconiser la généralisation de la coéducation ? C'est précisément parce que les temps ont changé qu'il faut éviter la coéducation au niveau secondaire.

La déclaration établit sa position sur ce point à deux reprises. Au tout début, elle affirme que « tous les hommes de n'importe quelle race, âge ou condition, possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personnes, un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur fin propre, s'adapte à leur caractère, à la différence des sexes, etc. » <sup>8</sup>

Puis, vers la fin, elle revient sur le sujet, à propos des écoles catholiques, en s'adressant aux maîtres : « Qu'ils travaillent en collaboration surtout avec les parents ; qu'en union avec ceux-ci, ils sachent tenir compte, dans toute l'éducation, de la différence des sexes et du but attribué à chacun par la Providence divine dans la famille et la société. » <sup>9</sup>

Les éducateurs et les parents doivent donc se montrer prudents et circonspects dans ce domaine en tenant compte de ces positions bien voisines de celles de Pie XI, sur le même sujet.

---

<sup>8</sup> Ibid., par. 1.

<sup>9</sup> Ibid., par. 8.

## Le rôle de l'État

L'État, un peu partout dans le monde, repense son rôle dans le domaine de l'éducation. Le Québec, pour sa part, ne fait pas exception. L'étatisme reste tout de même une tentation, et une tentation subtile ...

Qu'en pense la déclaration ?

« Exclure tout monopole scolaire lequel est opposé

- aux droits innés de la personne humaine,
- au progrès et à la diffusion de la culture,
- à la concorde entre les citoyens,
- au pluralisme aujourd'hui en vigueur dans une multitude de sociétés. » <sup>10</sup>

Position claire, forte, nette.

Nous voudrions éviter tout écart dans ce domaine.

Pour cela .

- 1) Apportons la vigilance qui s'impose ;
- 2) Soyons attentifs aux prises de positions des Cardinaux Léger et Roy. Elles sont nuancées, posées, polies, de plus en plus claires, de plus en plus fermes ;
- 3) Insistons à temps et ouvertement - presse, radio et télé sont aussi à notre service - afin que nous ayons des écoles sur mesure, mais sur notre mesure, qui n'est pas celle de la France, ni des États-Unis ;
- 4) Sachons enfin ce que nous voulons : l'enseignement catholique a toujours poursuivi une formation intégrale et unifiée de la personne.

---

<sup>10</sup> Ibid., par. 6.

\* \* \* \* \*

Cette déclaration nous présente donc du neuf et du vieux. Sa valeur ne fait pas de doute! Sur 2,096 Pères du Concile qui ont voté, 1912 (91%) se prononcèrent favorablement tandis que 183 votèrent contre ; un bulletin nul.

Cette quasi-unanimité reste impressionnante !

Le vieux garde valeur de principe de base, souvent.

Le neuf vient adapter la situation de l'Église aux découvertes, aux progrès récents qu'il ne faut pas bouder, loin de là.

Tout cela provient d'une sagesse qui goûte la nouveauté et garde ce qui conserve tout de même sa valeur.

Les éducateurs peuvent mesurer leur influence dans la mise en oeuvre de cette déclaration. Elle le souligne d'ailleurs, par cet appel qui s'adresse spécialement à eux : « Cette vocation requiert des qualités toutes spéciales d'esprit et de coeur, la plus soigneuse préparation, une aptitude continuelle à se renouveler et à s'adapter. » <sup>11</sup>

Cependant, ne l'oublions pas, ce dont il est question dans le renouveau qui peut être nécessaire à l'heure actuelle, ce n'est pas, selon les paroles du Cardinal Léger devant les principaux d'écoles, la diminution de « la fermeté à l'égard des visées fondamentales et des principes inchangés de l'éducation chrétienne, » mais de faire en sorte que cette fermeté « n'empêche pas les éducateurs d'être accueillants à tous les renouvellements et à toutes les réformes qui s'imposent. » <sup>12</sup>

Avec l'Église, sachons donc nous renouveler et nous adapter.

Avec l'Église, soyons attachés aux principes fondamentaux qu'elle met en lumière pour nous et auxquels elle tient fermement. <sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> Ibid., par. 5.

<sup>12</sup> Cardinal Paul-Emile Léger, Église de Montréal, vol. 125, no. 16.

<sup>13</sup> Nous donnons en appendice les références aux textes conciliaires de Vatican II qui se rapportent à l'éducation et à la culture.

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre II

---

# L'ÉCOLE CONFSSIONNELLE : MYTHE OU REALITÉ ?

"Le droit à la confessionnalité de l'école se place tout entier, lui aussi, dans la logique du droit à la liberté de conscience ; il permet à ceux qui professent une foi religieuse d'avoir des écoles conformes à leurs convictions intérieures et à leur idéal de vie. Loin de vouloir imposer aux autres leur propre conception de la culture et de l'éducation, nos catholiques estiment nécessaire que, par des structures pluralistes et souples, le gouvernement assure à chacun une juste liberté." <sup>14</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Le Concile s'est donc penché attentivement sur le grave problème de l'éducation. Il nous reste à traduire sa pensée dans la réalité du milieu où nous vivons.

À l'heure où l'on repense notre système d'enseignement, où s'entreprennent des efforts de modernisation, il importe souverainement, dès le départ, de bien savoir quelle école nous voulons.

Nous voulons, sans doute, une école fonctionnelle, qui tienne compte des progrès scientifiques, où l'on respecte l'homme dans toutes ses dimensions, où l'en-

---

<sup>14</sup> Lettre de l'Assemblée des Évêques Catholiques de la Province de Québec au Premier ministre de la Province de Québec, 29 août 1963, *in* Collège et Famille, vol. 23, no. 2, p. 86.

fant puisse devenir un homme complet, où la vérité prime, où l'on tienne compte du Québec réel... En un mot, nous voulons une école réaliste !

L'école doit donc se mieux définir. L'école catholique doit même se redéfinir.

Essayons de réunir quelques définitions de l'école catholique et comparons-les, dans le contexte actuel. Demandons-nous, enfin, si l'État, dans sa législation, doit intervenir sur l'aspect confessionnel.

### **Devant quatre définitions**

À l'occasion du Congrès des Principaux d'écoles du Québec, le Cardinal Léger rappelait, fort à propos, qu'il "appartient aux catholiques de définir le caractère catholique de leur école ... On ne doit pas abandonner ni à ceux qui ne croient pas, ni aux tièdes, le soin de définir ce que doit être une école catholique." <sup>15</sup>

Il est délicat de tenter d'établir une telle définition dans le contexte québécois actuel où l'on remet en question, sans grand réalisme souvent, la notion même d'institution chrétienne, notion que l'on dit dépassée dans un milieu pluraliste ... Tout de même, il convient d'établir une telle définition ou, tout au moins, d'en chercher une qui puisse satisfaire les parents catholiques, et l'Église catholique qui, à ses enfants, "est tenue, comme Mère, d'assurer l'éducation qui imprégnera toute leur vie de l'esprit du Christ." <sup>16</sup>

### **Le Rapport de la Commission d'Enquête**

Le Rapport de la Commission royale d'Enquête sur l'enseignement dans la province de Québec propose une définition, de façon indirecte, car il souligne prudemment que là n'est pas son objectif. Selon ce Rapport, "l'établissement confessionnel est celui qui, en tant qu'institution d'enseignement, fait option en faveur d'une religion et qui allie à l'enseignement qu'il donne aux élèves une formation religieuse et morale inspirée par cette option." <sup>17</sup> Puis, il souligne quel-

<sup>15</sup> Cardinal Paul-Émile Léger, Église de Montréal, vol. 125, no. 16.

<sup>16</sup> Déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne, par. 3.

<sup>17</sup> Rapport de la Commission royale, vol. 4, no. 129, p. 78.

Le même Rapport reconnaît que la formation religieuse, requiert, pour "certains groupes religieux, notamment les catholiques" plus qu'un enseigne-

ques caractéristiques de ces établissements : choix des maîtres, enseignement religieux intégré au programme, prières collectives, exercices religieux, service de pastorale, etc. Le Rapport fait la distinction entre la confessionnalité au sens strict (celle que nous concevons dans nos écoles) et la confessionnalité au sens large, de type "*non sectarian*".

### **De l'observateur du St-Siège à l'Unesco**

De son côté, Mgr Benelli, observateur permanent du St-Siège auprès de l'UNESCO, au cours d'une remarquable allocution prononcée lors de la séance de clôture de l'Assemblée générale de l'Office international de l'enseignement catholique, le 16 juillet 1965, propose une définition très succincte et plus précise encore. Selon lui, l'enseignement catholique se veut surtout "formation intégrale et complète de l'homme". Cette brève définition mérite une étude plus approfondie. Nul autre que l'auteur lui-même ne saurait mieux nous en faire saisir la portée et les implications, même s'il nous faut lui céder longuement la parole. Il s'explique donc :

"L'école catholique s'adresse à l'homme total, à l'être humain pris dans son intégralité, à toutes ses exigences : à l'exigence de la connaissance aussi bien qu'à l'exigence morale et religieuse. Elle entend donner satisfaction à des exigences en même temps, par le même acte éducatif. Même dans l'enseignement des sciences exactes, l'Église n'oublie pas que ce jeune homme qu'elle doit aider à progresser dans la connaissance des lois mathématiques, est un homme avec ses exigences morales et religieuses, avec ses exigences de sensibilité et d'amour, etc. ; elle essaye, par et dans le même acte, d'aider son développement dans tous les sens. D'ailleurs, nous parlons d'exigence de savoir, d'exigence religieuse : en réalité, il s'agit d'un seul acte humain, dans lequel on distingue une dimension scientifique, une dimension religieuse, etc. d'où la convenance, ou même la nécessité, dictée par la logique, de réduire à l'unité l'effort éducatif, qui s'adresse, comme nous venons de le voir, aux diverses dimensions d'un seul acte de l'esprit. Un être en formation doit se voir offrir en tout premier lieu le moyen d'unifier sa personnalité dont les diverses expressions ne sont que des aspects différents d'une même réalité profonde.

---

ment de la religion : la discipline et le climat de l'établissement, l'esprit qui préside à l'enseignement des matières profanes doivent aussi concourir à l'éducation religieuse et morale en même temps qu'à la formation intellectuelle." (Vol. 4, no. 103, p. 65)

Dans cette perspective, l'école catholique apparaît comme ayant d'abord à faire une oeuvre de vérité ... Elle doit viser à l'unité du savoir, moins sans doute sous forme d'une synthèse, qui sera toujours quelque peu factice, que par assomption des diverses connaissances dans une sagesse où elles prennent leurs sens au regard de la vocation profonde de l'esprit. C'est grâce à une telle formation intégrale et unifiée de l'homme que sera assurée la cohérence de son existence et toute sa signification.

Si, en effet, l'éducation ne fait pas place aux exigences spirituelles elle ne saurait être qu'une éducation partielle, tronquée. C'est en vain que l'on en attendrait la réalisation de cet équilibre de vie où nous devons voir l'objectif majeur de la formation de l'homme." <sup>18</sup>

On le voit sans peine, une formation intégrale et unifiée de l'homme ne peut s'envisager en dehors d'un enseignement confessionnel au sens strict.

### **L'assemblée épiscopale**

Pour sa part, l'Assemblée épiscopale, en date du 29 août 1963, et sous la signature de son représentant, le Cardinal Maurice Roy, propose cette définition de l'école catholique :

"Selon le concept que l'Église a de l'éducation, une école qui peut satisfaire pleinement les catholiques n'est pas seulement une école où l'on donne à côté des matières profanes, un enseignement proprement religieux, ou encore où l'on consacre des moments à la prière et au culte. C'est un des aspects de l'universalité propre du christianisme que celui-ci embrasse l'ensemble de la vie humaine et donne une inspiration et un éclairage particulier à toute l'activité de l'homme. Le levain qui est la doctrine du Christ doit être mis dans la pâte pour un étudiant, la pâte, ce sont aussi les matières profanes qu'il étudie, c'est le milieu dans lequel il vit. Un esprit chrétien doit donc se retrouver dans toute la vie de l'école, dans son ordonnance, dans la philosophie de l'éducation qui l'anime, dans ses conceptions pédagogiques. On comprend en particulier qu'une telle conception implique certaines exigences pour ce qui est des programmes, de la qualité du matériel didactique, des qualifications des éducateurs eux-mêmes." <sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> La Documentation catholique, T. LXII, 19 sept. 1965, col. 1598.

<sup>19</sup> *Plein Jour*, juin 1966, p. 4.

## Vatican II

Le pape Paul VI promulguait le 29 octobre 1965 la déclaration sur l'éducation chrétienne. D'après ce récent document, "la présence de l'Église dans le domaine scolaire se manifeste à un titre particulier par l'école catholique". Puis, il définit cette école par les buts qu'elle poursuit :

"Tout autant que les autres écoles, celle-ci poursuit des fins culturelles et la formation humaine des jeunes. Ce qui lui appartient en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et, finalement, d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut pour éclairer par la foi, la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme..." <sup>20</sup>

Comme vous pouvez en juger, ces quatre définitions présentent plusieurs points en parfaite concordance. Cette concordance théorique se présente-t-elle dans les faits ? L'école confessionnelle qui est proposée au Québec répond-elle à ces définitions ? A la lumière du quatrième volume du rapport de la Commission d'enquête, nous essaierons de répondre à cette question : mais qu'arrive-t-il dans la pratique ?

## Du Bill au Rapport

Dans un article assez récent, sous la signature de J.E., la revue internationale L'ECOLE ET LE MONDE <sup>21</sup> souligne que "le ministère de l'éducation, créé à la suite du rapport de la commission royale, diffère dans sa structure de la plupart des pays occidentaux - à l'exception des Pays-Bas - par le fait qu'il assure des garanties aux différences religieuses et linguistiques de la province." Comme chacun sait, le bill créant le ministère de l'éducation comporte, dans son préambule, de telles garanties ajoutées là visiblement à regret. Dans les faits, ces garanties sont-elles respectées par les recommandations du Rapport, en son volume 4 ?

---

<sup>20</sup> Déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne, par. 8.

<sup>21</sup> No. 3, automne 1963, p. 35.

Au cours de la lecture des 89 pages denses que le Rapport consacre à l'étude de la politique générale de l'éducation et de la confessionnalité, on a l'impression d'assister à une représentation de patinage de fantaisie. On nous tient à peu près ce langage :

On tient compte de la confessionnalité. Il faut respecter les consciences. Il faut respecter les croyances des parents et des enfants. Notre État devient pluraliste. Puisqu'il y a des neutres, l'école peut être neutre pour ceux qui le désirent. Les neutres ont un droit strict à leur école. L'école peut être aussi non-confessionnelle. Attention, l'école non-confessionnelle n'exclut pas nécessairement un enseignement religieux. La majorité ne doit pas brimer la minorité. Il faudrait bien inclure dans les écoles confessionnelles les étudiants des minorités de foi différente. Il faudrait y respecter leur liberté de conscience. Une école confessionnelle devra dispenser divers cours de religion selon les croyances ou les non-croyances. Il y a place pour des écoles confessionnelles à caractère confessionnel atténué, au sens large. Attention : Il faut savoir faire le partage entre les véritables exigences d'un bon enseignement confessionnel et les erreurs et les excès auxquels un zèle parfois mal éclairé a parfois conduit bien des écoles confessionnelles." <sup>22</sup> Alors, "l'école devra tenir compte du pluralisme religieux du groupe d'élèves qui la fréquentent ; on devra bien se rappeler que, comme nous l'avons déjà souligné, tout en étant confessionnelle, cette école est aussi publique et commune, c'est-à-dire qu'elle a l'obligation d'accueillir tous les enfants résidant dans le territoire qu'elle dessert, sans faire de discrimination et sans blesser les consciences individuelles." <sup>23</sup> Et on poursuit : "L'école non-confessionnelle aurait aussi la même obligation s'il arrivait qu'elle soit l'école unique dans une localité." <sup>24</sup>

Malgré tout cela, malgré que l'État doive se montrer neutre dans le domaine de l'éducation, voici nos recommandations :

1) Nous recommandons que le système d'enseignement public du Québec respecte la diversité des options religieuses, des parents et des élèves et offre le choix entre un enseignement catholique, un enseignement protestant et un enseignement

---

<sup>22</sup> *Rapport de la Commission royale*, vol. 4, no. 133, p. 80.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 85.

non-confessionnel, dans la mesure où les exigences de la qualité de l'enseignement pourront être respectées dans chaque cas." <sup>25</sup>

Mais une telle recommandation venant après 89 pages de nuances et se terminant par une remarque "dans la mesure où" qui infirme la prise initiale de position, que vaut-elle ?

Dans un souci de vouloir contenter tout le monde, la recommandation, dans l'esprit du Rapport, réussira à ne contenter personne. On crée ainsi une situation extrêmement compliquée. Mais une certaine simplification s'annonce dans la seconde recommandation :

2) Nous recommandons que la loi ne reconnaisse aucun caractère confessionnel aux commissions scolaires et aux corporations d'instituts, même si elle leur impose l'obligation d'assurer, lorsqu'il y a lieu, un enseignement catholique, un enseignement protestant et un enseignement non-confessionnel." <sup>26</sup>

Cette recommandation est tendancieuse. Pour simplifier les choses, elle déconfessionnalise d'un trait de plume toutes nos commissions scolaires, tout en leur imposant de respecter la liberté de conscience! Visiblement, cette recommandation montre bien clairement la ligne générale du Rapport de la commission royale d'enquête : hâter, en commençant par les organismes supérieurs, la neutralité du système scolaire pour en arriver à la neutralité graduelle des écoles.

En définitive, l'école publique proposée par le Rapport est une école neutre, non dans les mots, mais dans les faits." <sup>27</sup>

Si ces deux recommandations qui conditionnent toutes les suivantes sur le sujet sont acceptées telles quelles, d'ici peu l'enseignement sera neutre, tout simplement, au Québec. Alors, les catholiques devront édifier, de leurs deniers, leurs propres écoles, établir leur propre système d'instituts et d'universités, former leurs propres professeurs...

---

<sup>25</sup> Ibid., p. 89.

<sup>26</sup> Ibid., p. 90

<sup>27</sup> Dans un article récent, M. Paul Dermine en arrive, de son côté, à la conclusion suivante : *Le caractère confessionnel défini par la Commission Parent ne répond pas aux exigences d'une vraie école chrétienne.* (Cf. Le Devoir, 11 juillet 1966, p. 5)

Et une fois de plus, on pourrait dire : "Nous ne sommes jamais si mal servis que par les nôtres! »

### **Qu'en pensent les parents ?**

La technique subtile et les raisonnements tarabiscotés du Rapport sur la confessionnalité pourront facilement dérouter bien des parents, au premier abord.

S'ils disent : "Nous réclamons que la confessionnalité soit respectée", on pourra leur répondre : "Vous voulez enfoncer une porte ouverte! Lisez donc le Rapport : la confessionnalité de l'enseignement catholique y est garantie ; on la respecte ! On prône la liberté des consciences! »

Si les parents disent : "Enfin, le Rapport reconnaît l'enseignement confessionnel," on pourra leur répondre : "Oui, bien sûr. Mais lisez bien le Rapport. N'oubliez pas que cette confessionnalité doit être ouverte ; vous devez composer avec la minorité neutre, l'accueillir dans vos écoles. Alors, la religion doit être une matière à option. Vous devez respecter les consciences... des autres !"

Alors, c'est oui ou c'est non ? C'est NOUI!

Les parents ont étudié le Rapport à ce sujet et poursuivent cette étude. Le 15 mai 1966, ils ont même tenu un important congrès sur le thème L'ÉCOLE CATHOLIQUE. Après ce congrès, ils ont pris position et ont rédigé en ces termes une résolution :

"Attendu que la population du Québec se compose et est formée de plus de 80% de parents catholiques ;

Attendu que la recommandation numéro 37 de la quatrième tranche du Rapport Parent ne tient pas compte ou ignore les droits de la majorité des parents catholiques du Québec ;

Attendu que l'école est à la fois un foyer d'instruction et d'éducation ;

Attendu que le respect et l'exercice des droits des parents catholiques du Québec exigent des structures scolaires confessionnelles ;

Attendu que le nombre des parents catholiques du Québec justifie l'établissement et le maintien d'un système confessionnel ;

Attendu que le pouvoir civil a le devoir de respecter dans le régime scolaire les convictions religieuses des familles :

Il est résolu que :

1) un système d'écoles confessionnelles complet et adéquat soit établi et maintenu pour les parents catholiques du Québec ;

2) que le système scolaire quant aux catholiques soit confessionnel du premier au dernier échelon ;

3) qu'un comité catholique soit formé de façon à assurer une juste et équitable représentation de tous les intérêts et les droits des parents catholiques, et que ledit comité soit investi de tous les pouvoirs exécutifs nécessaires en vue de la réalisation de l'école catholique." <sup>28</sup>

Tout le débat réside donc en ceci : le Rapport Parent admet le principe de l'école confessionnelle, mais n'en admet pas l'application; il est pour l'école confessionnelle, en principe, mais celle qu'il propose, par la suite, ne peut l'être dans les faits.

### **Que faire ?**

Tout de même l'étude que la commission royale nous offre aura été révélatrice pour les gouvernants. Le facteur religion des sujets ne doit pas intéresser l'État, comme tel. Qu'il accorde, dès lors, aux parents l'école de leur choix, qu'il subventionne ces écoles sans s'occuper du facteur religion. Alors, l'État ne surviendra pas avec cette question :

- Votre école est-elle neutre ?
- Oui.
- Alors, voici votre subvention.
- Et vous, votre école est-elle neutre ?
- Non.

---

<sup>28</sup> *Plein Jour*, juin 1966, p. 3.

- Rien. Neutralisez-vous, et nous vous aiderons!

Après cela, que l'État vienne parler aux parents du respect des consciences!

L'État doit voir à ce que l'école soit salubre, bien dirigée, bien administrée, pourvue du matériel nécessaire, pourvue d'un personnel compétent, c'est normal. La religion, ce n'est pas du ressort de sa compétence.

C'est précisément ce qui se passe aux Pays-Bas. Les législateurs ont éliminé des débats deux facteurs qui ont empoisonné longtemps le climat éducationnel, chez eux : langue et religion. Ces deux items ne sont peut-être pas garantis dans la constitution, mais ils le sont dans les faits. voilà ce qui compte! Et on se croit, chez nous, obligé de considérer ces facteurs. Nous avons bien trop d'efforts à déployer pour résoudre nos vrais problèmes sans nous faire perdre un temps précieux à discuter sur ce que j'estime un faux problème pour l'État. Qu'il garantisse la liberté de religion et son travail est fini là.

Le bien commun, aux Pays-Bas, est aussi assuré qu'il peut l'être par une telle disposition. Et le gouvernement du Québec ferait bien, pour sa part, de s'en inspirer en laissant tomber tout ce qui concerne la confessionnalité, la non-confessionnalité, la neutralité, la confessionnalité-non-confessionnelle, dont parle le Rapport Parent.

Nous économiserons nos énergies pour nous mettre tout de suite à la tâche du renouveau : l'école de demain se prépare aujourd'hui.

\* \* \* \* \*

Nous savons que l'école neutre est une utopie. La preuve par neuf est faite et même la preuve par cent!

L'école confessionnelle ouverte, l'école confessionnelle au sens large, une autre utopie. Il serait vain pour nous d'en vouloir faire l'essai.

Que l'État assure donc le bien commun sans vouloir pour autant contrôler tous les facteurs de l'éducation, ceux qui sont de sa compétence comme ceux qui ne le sont pas!

Les parents ont la liberté de choisir l'école selon leurs convictions personnelles dont l'État n'a pas à se soucier.

Devant le pluralisme <sup>29</sup> le Rapport Parent préconise, dans la pratique, l'école neutre ouverte et l'école confessionnelle ouverte.

Tandis que le Concile Vatican II, (Déclaration sur l'éducation chrétienne) précise que "l'État doit assurer le droit des enfants à une éducation scolaire adéquate, en excluant tout monopole lequel s'oppose au pluralisme aujourd'hui en vigueur dans une multitude de sociétés." <sup>30</sup>

Comment concilier ces deux positions ?

Il me plairait bien de voir formulée comme suit la recommandation fondamentale :

**« Nous recommandons que l'État reconnaisse et subventionne toutes les institutions d'enseignement qui fonctionnent selon ses normes quant aux locaux, aux programmes généraux, à la compétence du personnel dirigeant et enseignant, sans aucune discrimination en ce qui concerne la religion et la langue. » <sup>31</sup>**

---

<sup>29</sup> *Rapport de la Commission royale*, vol. 4, no. 141, p. 85.

<sup>30</sup> Déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne, par. 6.

<sup>31</sup> A lire : *Confessionnalité et non-confessionnalité à l'école, une délicate question*, par M. le Chanoine Robert Lebel, in *Prospectives*, vol. 2, no. 4, pp. 203-209. Faut-il maintenir l'école confessionnelle ? par J.-Mie Beauchernin, *Prospectives*, vol. 2, no. 2, pp. 70-73. L'éducation chrétienne en dialogue, par Marcel de Grandpré, in *Monde Nouveau*, vol. 27, no. 8 et 9, sept. 1966, pp. 244-248.

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre III

---

# LES ASSOCIATIONS DE PARENTS : UN BON DÉPART

"En face des changements de structure qui sont à se faire, les parents devront désormais prendre mieux conscience de leurs responsabilités et s'occuper personnellement de leurs écoles." <sup>32</sup>

Cardinal Maurice Roy

[Retour à la table des matières](#)

L'école chrétienne existe chez nous. Mais si les parents vigilants et consciencieux veulent la conserver et en tirer tout le profit possible pour leurs enfants, ils devront créer, à tout prix, des associations vivantes, éclairées et dynamiques.

Inertie et silence ! Telles ont été, pendant de nombreuses années, les deux caractéristiques majeures de l'intérêt que les parents portèrent à l'école de leurs enfants. Les parents se disaient : "Les professeurs reçoivent un salaire pour s'occuper de nos enfants. Nous payons assez cher de taxes pour cela. Qu'ils s'en occupent." Tout finissait là.

Depuis peu, le réveil est sonné. Ils sentent mieux que jamais leurs responsabilités en éducation : ils veulent se renseigner, ils désirent s'acquitter de cette tâche primordiale. Éducateurs et administrateurs scolaires s'en réjouissent !

---

<sup>32</sup> *Plein Jour*, juillet-août 1966, p. 11.

La récente publication du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec déclencha un mouvement d'intérêt. Les réformes qui s'amorcent et se réalisent lentement, sous nos yeux, amenèrent aussi les parents à prendre conscience de leur rôle.

Que les parents le sachent : après un réveil général qui s'imposait, votre action concertée devra s'organiser sans délai, car une réforme de l'éducation qui s'opérerait sans vous pourrait fort bien s'opérer contre vous.

Nécessité donc pour vous de répondre à ce vœu du Concile Vatican II, dans la déclaration sur l'éducation : "Le saint Concile exhorte donc les chrétiens - qu'il s'agisse de découvrir des méthodes d'éducation et un programme adapté, ou bien de former des maîtres capables d'élever comme il faut les jeunes, - à offrir spontanément leur concours et, surtout, par les associations ; de parents, à suivre et aider tout le travail de l'école, en particulier l'éducation morale qui doit y être donnée." <sup>33</sup>

Que faire ? Point n'est question d'échafauder ici de grandes théories soporifiques. Je répondrai donc à cette question de façon pratique et concise :

il faut vous informer, vous associer, vous démener.

### **S'informer**

C'est la première démarche à entreprendre quand on veut s'intéresser à un mouvement, qu'il s'agisse de numismatique ou d'éducation. Évidemment, les parents ont personnellement l'expérience de l'école, mais une expérience qui date forcément, car les choses vont vite en éducation, comme dans les progrès techniques. Cette expérience vaut en autant qu'elle subit une modification, une modernisation, des retouches, afin de tenir compte des réalités scolaires d'aujourd'hui, et même d'envisager l'école de demain.

Lectures, radio, télévision seront vos sources majeures de renseignements.

Il se publie beaucoup de livres, de revues, d'articles de journaux sur l'éducation. Masse imposante, de valeur variée et très inégale. L'aspect canadien et pro-

---

<sup>33</sup> Déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne, no. 6.

prement québécois reçoit en cela un traitement assez équitable. Déplorons cependant le manque d'ouvrages de vulgarisation. Le ton de spécialiste et le vocabulaire trop technique déroutent bien des lecteurs et réduisent sensiblement la portée de bien des publications.

À lire : le *rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec*. \* L'épaisseur des cinq volumes en impose déjà au premier abord! Il reste que nous possédons là une étude sérieuse, très élaborée et qui fera sûrement époque dans les annales de l'éducation non seulement au Québec, mais même au Canada et à l'étranger. Ce Rapport veut amorcer une réforme radicale de tout notre enseignement. Cette tentative marquera profondément les prochaines générations d'étudiants québécois.

À lire aussi le journal *PLEIN JOUR* de l'Association des Parents catholiques du Québec. Heureuse initiative propre à rendre d'immenses services aux parents du Québec. Ce journal vient combler une lacune que nous déplorions chez nous : l'absence d'organe d'information populaire. Mentionnons aussi deux autres journaux en éducation : *L'enseignement et Le Magister*.

À lire encore HEBDO-ÉDUCATION distribué gratuitement par le Ministère de l'Éducation. Il porte sur les activités du Ministère de l'Éducation, ses directives officielles, ses documents fondamentaux, etc.

À lire encore COLLÈGE ET FAMILLE, une des rares revues québécoises exclusivement consacrées à l'éducation.

Il se publie aussi nombre d'articles sérieux et bien documentés sur l'éducation dans plusieurs autres de nos revues, entre autres : Monde Nouveau, Relations, Perspectives, L'Action nationale, etc.

Quant aux livres, leur nombre augmente heureusement avec l'amorce de la réforme préconisée par le *Rapport de la commission royale*. Les signaler dépasserait le cadre de notre propos.

Des journaux publient des chroniques spéciales sur l'éducation, des articles et des commentaires sur le sujet. Plusieurs lecteurs les découpent, les conservent selon un classement commode en vue de la consultation.

---

\* [Rapport disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Les Commissions scolaires régionales, graduellement, mettent sur pied des périodiques destinés à renseigner adéquatement sur leur organisation scolaire. Parents et maîtres collaborent à ces revues. Les parents sont alors plus en mesure de suivre les progrès de l'éducation dans leur propre milieu et de mieux comprendre les décisions des administrateurs scolaires devant une surtaxe, une innovation ou toute autre initiative.

Il y aurait place pour une publication, plus spécialisée celle-là, faisant état de tout ce qui paraît dans le domaine de l'éducation. Le Ministère de l'éducation pourrait envisager une entreprise de cette envergure. Parents et professeurs bénéficieraient ainsi d'un service précieux.

Voilà pour le domaine de l'écrit.

L'information nous viendra encore par des sources diverses : radio, télévision, conférences, forums, réunions de parents et de maîtres, etc.

Conférences et réunions spécialisées amèneront d'excellentes précisions sur les problèmes du milieu immédiat, but que ne sauraient poursuivre revues, journaux et livres ordinaires. De plus, les parents, par leurs questions personnelles, obtiennent alors les données qu'ils recherchent vraiment et sortent plus satisfaits de telles rencontres.

Leur participation active aux semaines d'éducation et aux rencontres de parents leur permettront, à la longue, de bien connaître le système d'éducation du Québec et de saisir l'évolution qu'on veut lui faire subir, avec le temps. Ils pourront ainsi mieux apprécier les modifications à l'horizon et prendre, à ce sujet, des positions éclairées et justifiables. Réagir par sentiment ou par pur conservatisme n'est pas sage et n'autorise personne à bouder le progrès. La victime d'un tel stasisme serait la jeunesse elle-même !

### **Vous associer**

Les parents bien informés, mis au fait de l'orientation de la réforme de l'enseignement et de l'évolution des méthodes, voudront sans doute s'entendre entre eux pour créer une association vivante et dynamique. Ils sentent fort bien que si chacun veut penser seul, décider seul, agir seul, le résultat tangible tardera à se montrer, s'il se montre un jour.

Une première entente doit se faire au niveau de chaque école, par la création d'un conseil des parents. Ce conseil comprend, en principe, tous les parents des enfants qui fréquentent telle école. L'exécutif, élu par l'association, représente ces parents auprès des autorités scolaires : commissaires, directions, professeurs. Les problèmes scolaires locaux y sont étudiés grâce aux lumières de la direction et des professeurs ; des décisions y sont prises par les parents. Chacun sait, dès lors, le bien fondé de telle ou telle décision, la comprend, l'admet et se sent solidaire dans l'exécution. L'école n'est plus l'affaire des directeurs et des professeurs, c'est aussi, c'est surtout l'affaire des parents.

Au niveau de chaque commission scolaire locale, sur le plan paroissial donc, un comité de parents agira dans le même sens et coordonnera les efforts de toutes les écoles de garçons et de filles, au primaire et au secondaire, sur son territoire. On saisit sans peine la nécessité d'un tel organisme afin d'assurer une certaine uniformité dans la marche générale des écoles.

Puis, au niveau régional, un conseil de parents exercera son influence dans les mêmes buts qu'au niveau des commissions : scolaires locales. Les régionales aussi comptent sur les parents et recherchent leurs lumières, leurs suggestions, leur aide, dans un esprit de franche coopération.

De plus, au niveau des grandes régions groupant quatre ou cinq régionales, les Associations de Parents auront un rôle à jouer. Des représentants de chaque Association Régionale de Parents pourraient former un exécutif et établir des politiques d'ensemble et présenter des recommandations précises en ce qui concerne les programmes, les promotions, le choix des maîtres, les échanges d'étudiants, les institutions privées, etc., etc. tous problèmes qui ont une incidence marquée sur la région entière.

Enfin, au niveau provincial, une action organisée s'impose. Déjà, elle est bien lancée et bien structurée. L'association des parents catholiques du Québec poursuit des objectifs qui intéressent sûrement tous les parents catholiques conscients de leur devoir d'éducateurs. Voici les objectifs majeurs de l'A.P.C.Q. :

- 1 - Promouvoir l'éducation et la culture dans tous les milieux de la vie de l'enfant et de la jeunesse.

- 2 - Propager et appliquer les principes du droit naturel et de la doctrine de l'Église en matière d'éducation et de culture.
- 3 - Aider les parents à remplir leurs devoirs et à exercer leurs droits dans l'éducation de leurs enfants.
- 4 - Représenter les parents catholiques auprès de l'État et des corps sociaux.
- 5 - Prendre tous les moyens appropriés pour atteindre les buts définis.

Une telle association joue un rôle extrêmement important. Elle se doit de représenter vraiment tous les parents et de prendre des décisions mûries, étudiées, qui pèseront de tout leur poids sur le Ministère de l'éducation. L'A.P.C.Q. représente le corps intermédiaire le plus puissant dans le domaine de l'éducation. Si sa voix autorisée exprime démocratiquement l'opinion générale des parents grâce à des consultations et des études aux niveaux des écoles, des commissions scolaires locales et régionales, des grandes régions, elle sera sûrement prépondérante auprès des autorités responsables du bien commun dans l'approbation ou le rejet des projets de réforme qui s'amorcent.

Que les parents soient donc présents à leurs associations. L'heure n'est plus à l'indifférence. Que chacun se dise : "L'éducation, c'est mon affaire !"

### **Vous démener**

Des parents bien renseignés grâce à leurs fortes associations pourront enfin passer à l'action, à une action efficace parce que concertée.

Ils agiront auprès des étudiants, des maîtres, des commissions scolaires locales et régionales et du Ministère de l'éducation.

Il serait assez illusoire de souhaiter une action en haut lieu seulement. Si les parents négligent d'agir auprès des étudiants, de leurs propres enfants, ils risquent fort de perdre leur temps longtemps...

L'école - tout le monde le sait - est pour l'enfant. Par les résultats scolaires, on mesure le rendement de l'école. Le succès de votre école est donc la somme des efforts de tous les enfants qui la fréquentent. Alors l'influence première et indispensable doit s'exercer avant tout dans chaque famille, par chacun des parents, auprès de chaque enfant. Les problèmes multiples : orientation, classement, sorties, études, travaux, devoirs, leçons, examens, bulletins de notes, etc. doivent vous intéresser d'abord, auprès de votre enfant. Après, on verra!

On verra les maîtres, afin de faire connaissance, se renseigner sur les programmes, l'horaire des devoirs et des leçons, sur l'attention de l'enfant, son rendement, sa santé, sa conduite ... On verra aussi les maîtres, en groupe, afin de bénéficier d'exposés généraux et de se renseigner au sujet de problèmes particuliers.

Dans ces rencontres, il convient d'éviter le ton hargneux qui laisse soupçonner : "Le maître, voilà l'ennemi !" Des raisons sentimentales nous font parfois donner raison à un enfant paresseux ou indiscipliné. Il est bon d'entendre les deux sons de cloche avant de condamner un maître. Un enfant est facilement partial et inventeur.

L'action des parents s'exercera surtout au niveau des commissions scolaires locales et régionales afin d'éclairer leurs délibérations lors de leurs études souvent ardues. Une décision prise de concert avec les mandatés du peuple sera mieux reçue parce qu'elle sera prise sous un meilleur éclairage. Au lieu de critiquer les C.S. qui siègent souvent dans des salles sans assistance et qui règlent de leur mieux les problèmes des absents, mieux vaudrait mettre la main à la pâte avec eux, et les seconder franchement. Cet éveil général à la question scolaire amènera une meilleure compréhension, des décisions davantage sur mesure, je veux dire répondant mieux aux besoins et aux désirs réels de la population locale.

Quels domaines devraient retenir l'attention des Associations de parents auprès des Commissions scolaires locales et régionales ? Les problèmes suivants : transport, implantation des écoles et des sous-centres, bibliothèques, confessionnalité, enseignement religieux, service d'aumônerie, direction des écoles, choix des maîtres, introduction de nouvelles méthodes, etc.

Sur chacun de ces problèmes urgents et sérieux chez nous, on pourrait discuter longtemps. Qu'il suffise de signaler que l'action des parents sur les Commissions scolaires locales et régionales sera d'autant plus efficace et bien reçue que

des études sérieuses auront été faites par eux, qu'ils poseront l'accent sur le constructif, qu'ils mettront de côté le sentiment, la xénophobie, l'esprit de clocher, l'esprit de parti politique et les petites animosités personnelles envers commissaires, maîtres, directeurs et les uns envers les autres. Le sentiment mesquin ne règle pas des problèmes de cette importance : il est un facteur perturbant. Qu'ils se disent bien aussi que si maîtres et directeurs ne sont pas parfaits, leurs enfants ne le sont peut-être pas non plus. Ils pourraient peut-être terminer cet examen par eux-mêmes!

En éducation, il s'agit de composer, de construire, d'édifier, de grandir, d'améliorer. Tirer sur un géranium pour le faire pousser vite, mauvaise méthode ; ouvrir le bouton de la rose pour en épanouir la fleur, mauvaise politique. Il faut laisser au temps le temps de faire son œuvre... À forcer la nature, on ne fait rien avec grâce, ni avec succès.

Enfin, envisager l'action au sommet. Les discussions terminées et les conclusions tirées, il faut faire parvenir le tout à la bonne adresse : Le Ministère de l'éducation, s'il le faut, car il sollicite l'aide des parents. *Le Rapport de la Commission royale* le leur rappelle : "La représentation des parents, à la base de cette structure, garantit donc à ces derniers le droit de se faire entendre à tous les niveaux de l'administration scolaire." <sup>34</sup>

Le Ministère ne peut se contenter de recevoir une petite note rédigée sur un bout de papier, Il faut présenter un mémoire, bref au besoin, surtout bref, mais étudié, charpenté, clair. Un mémoire qui représente l'idée de la masse, donc qui s'élabore à partir des conseils d'écoles. Un mémoire démocratique où la majorité, normalement éclairée et consultée, a choisi librement de s'exprimer sur des points précis.

*Le Rapport de la commission royale* propose une réforme. On souhaite recevoir les appréciations des corps intermédiaires. On demande de se prononcer sur certains points, sur la professionnalité, par exemple. Les Associations de Parents peuvent passer à l'action. Que pense le Québec réel de telle proposition ? Cette solution répond-elle aux désirs de la masse ? Si on répond affirmativement, la réforme s'amorce. Si c'est non, il convient de proposer une autre solution qui

---

<sup>34</sup> *Rapport de la Commission royale*, vol. 5, no 728, p.227.

pourrait satisfaire la masse. Et cette réponse est encore aux parents : qu'ils étudient et se fassent entendre!

\* \* \* \* \*

Le mutisme des parents, chose du passé. Ils ont appris à parler. Leurs récentes prises de position nous réjouissent. Il leur reste à toujours bien parler. Pour cela, qu'ils s'entourent de maîtres compétents, eux-mêmes parents souvent, donc doublement intéressés à l'éducation. Qu'ils se documentent, lisent, se renseignent, discutent, sondent les opinions. Des interventions intempestives ou gauches nuiraient considérablement à leur action et risqueraient de gêner le climat de dialogue ouvert en train de s'établir au Québec, en saine démocratie.

Les parents sauront aussi exploiter les moyens modernes de communication : presse, radio, télévision. Ils donneront à leurs interventions importantes une portée régionale, provinciale, nationale et même mondiale.

L'heure est révolue où les maîtres seuls pouvaient parler pédagogie et éducation. Les parents ont la parole! On les écoute!

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre IV

---

### L'association des étudiants : entreprise d'auto-éducation

« Que les étudiants aient eux-mêmes pris en charge des services qui leur étaient auparavant assurés par les autorités des établissements, et qu'ils se soient donné des associations répondant à leurs besoins, c'est l'indice d'une saine maturité et d'un sens des responsabilités sociales qu'il faut non seulement respecter mais encourager. » <sup>35</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Les parents, par leurs associations, voudront exercer une action effective et profonde sur l'éducation. Ils le pourront plus facilement s'ils intéressent directement leurs enfants, surtout à partir du secondaire, à cette cause, dans un esprit de coopération lucide et vigilant.

Quand on parle d'associations d'étudiants, il arrive souvent que les gens d'un autre âge sourient ou esquissent des signes non équivoques de perplexité. Ils pensent, tout bas ou tout haut :

- Les élèves : fréquentent l'école pour étudier. Qu'ils étudient. Cela les occupera amplement!

Quand on réagit ainsi, on oublie bien des données essentielles, car on place les étudiants modernes dans le contexte d'il y a vingt ans et plus! On oublie aussi que

---

<sup>35</sup> *Rapport Parent*, vol. 5, no. 745, p. 236.

la terre a tourné ... que le temps évolue de plus en plus vite! On oublie surtout un principe de mieux en mieux admis : l'étudiant est responsable de sa formation intégrale. Voilà une vieille vérité que l'on enseignait jadis, vieille vérité qui a franchi trop lentement l'épaisseur des siècles pour en venir à fléchir, avec peine, une certaine volonté de puissance si chère aux adultes.

### **Monde syndiqué**

Qu'on le veuille ou non, l'étudiant moderne vit dans un monde syndiqué. Les ouvriers sont syndiqués, les professeurs, les commis, les débardeurs sont syndiqués. Et on pourrait allonger cette liste de façon impressionnante.

Ce contexte social n'échappe pas à la jeunesse actuelle des écoles : elle voit clair, lit, discute, étudie les problèmes sociaux plus que jamais.

Quand des groupes d'individus aux intérêts communs se donnent la main, on leur reconnaît, sans hésitation, le droit de s'unir pour promouvoir leurs intérêts, faire progresser la profession, prendre en mains leurs propres responsabilités, leurs propres affaires.

Or, les jeunes forment un de ces groupes, numériquement très important, où des intérêts communs existent et s'affirment, où règne déjà une véritable solidarité, où se joue même une tranche de vie.

Ils éprouvent donc le besoin de se grouper, un besoin tout à fait légitime.

Jadis, les étudiants quittaient l'école après la 6e, la 8e, la 10e année, s'ils étaient persévérants. De nos jours, les jeunes, de plus en plus, ne pourront terminer leurs cours qu'à vingt ou même vingt-cinq ans. La période d'études secondaires et post-secondaires pourra durer facilement entre dix et quinze ans. Dix et quinze ans, cela compte dans la vie! C'est même, alors, plus qu'une simple préparation à la vie, si on considère objectivement toutes les situations où évoluent les jeunes : travaux intellectuels travail sur semaine, emplois des vacances, organismes divers dont ils peuvent faire partie, stages d'études, voyages culturels au pays et à l'étranger, sessions de recherches, etc. Plusieurs de ces jeunes votent et paient des impôts.

Si on reconnaît un pouvoir d'union entre travailleurs manuels, peut-on dé-  
cemment nier ce même droit à des travailleurs intellectuels ? Et les jeunes aux  
études se classent tout naturellement dans cette dernière catégorie. L'étudiant mo-  
derne se montre très conscient de sa tâche et il estime, à juste titre, que sa prépara-  
tion soignée, longue et minutieuse, est un service envers la communauté humaine,  
et une garantie de plus grande efficacité dans la carrière où il évoluera. Au lieu de  
s'estimer un futur citoyen, le jeune - et avec raison - se rend compte que, dès sa  
préparation professionnelle, il est citoyen, et citoyen à part entière; que, dès lors,  
il porte une responsabilité indéniable, et comme individu, et comme membre d'un  
groupe.

### **Étudiant responsable**

Ce sentiment de responsabilité constitue une richesse à exploiter. On a trop  
longtemps tenu les jeunes gens en laisse. Ils ont végété ainsi sous une tutelle pa-  
ternaliste où on leur a évité soigneusement même le souci de prendre leurs pro-  
pres responsabilités. On a trop souvent pensé pour eux, décidé pour eux, voulu  
pour eux, agi pour eux. Un certain infantilisme s'est maintenu chez plusieurs, que  
bien des adultes ont cultivé inconsciemment peut-être.

Cette tutelle excessive pèse aux jeunes. Elle brime leur personnalité, les fer-  
me, les replie sur eux-mêmes, et retarde singulièrement leur épanouissement hu-  
main. Quand la personnalité veut s'affirmer, elle ne rencontre, trop souvent,  
qu'obstacles ; quand le jeune veut prendre ses propres responsabilités, il se heurte  
à un monde artificiel où il n'a qu'à suivre ; quand il veut diriger sa vie, il reçoit des  
ordres péremptaires. Résultats : tensions, gêne, infantilisme, révolte...

Et les adultes vont s'étonner de ces réactions!

C'est que - et on l'admet très difficilement dans la pratique - la responsabilité  
personnelle s'éduque. D'où le rôle indispensable des parents et des maîtres en tou-  
te éducation. Mais, parents et maîtres jouent leur rôle pleinement et intelligem-  
ment s'ils agissent de façon telle que les jeunes puissent apprendre à se passer  
d'eux. Leur rôle d'éducateurs, de ce fait, se complique singulièrement. Il est si  
facile de dire toujours : "Fais ceci ; ne fais pas cela." Mais apprendre aux jeunes à

se comporter sainement en présence du maître comme en son absence, cela est plus délicat. Les entraîner à prendre des décisions posées, mûries, sans que le maître soit toujours là, leur donner le sens exact de leurs responsabilités, de leur liberté, tout cela est difficile, mais digne d'éducateurs qui prétendent former les jeunes et non les régenter.

Les jeunes se sentent déjà responsables sur plusieurs plans où les maîtres et les parents peuvent intervenir à propos. Cette prise de conscience, chez eux, s'avère même indispensable dans les domaines : social, politique, chrétien, culturel, économique, etc.

### **Responsable de sa formation**

L'étudiant doit se sentir responsable de sa formation. A cet effet, il ne suffit pas de faire appel au sens du devoir, à ce que nous appelions jadis la fidélité au devoir d'état. Tout naturellement, les diverses matières des programmes scolaires constituent autant de facteurs de formation qui s'offrent aux professeurs avertis. Les occasions ne manquent pas de dépasser la matière elle-même pour déboucher sur la vie, pour exposer des applications pratiques, pour situer les problèmes selon leur véritable optique, et pour amorcer des projets de solutions toujours avec la coopération des étudiants.

Les rencontres hors de classe permettent aussi d'éveiller les jeunes au sens de la responsabilité. Ces rencontres présentent encore plus de spontanéité, plus de possibilités de dialogue et se prêtent à des échanges de vues beaucoup plus personnelles.

### **Une formation intégrale**

Grâce encore à certaines activités para-scolaires, cet entraînement naturel à la responsabilité peut se poursuivre de façon pratique.

Par exemple, la formation serait-elle vraiment sérieuse sans un entraînement à la démocratie ? La démocratie s'apprend ! Et la vie d'une association d'étudiants

constitue en elle-même un enseignement pratique de la démocratie, où on peut en apprécier les grandeurs comme les limites.

Cet aspect important a été trop souvent oublié chez nous, jusqu'à ces toutes dernières années. Les Associations générales d'étudiants et leurs animateurs veulent corriger cette grave carence. Au lieu de bouder les unes et de brimer les autres, mieux vaudrait essayer de comprendre leurs buts et consentir à un effort lucide pour saisir l'aspect valable de formation humaine de telles associations. La peur morbide de ces associations ne s'inscrit pas dans un réalisme très sain, ni dans la ligne du progrès.

Cependant, il faut l'avouer, tout organisme comporte ses forces et ses faiblesses. Et l'organisme que l'on nomme association générale des étudiants ne constitue pas une exception.

### **Forces de l'A.G.É.**

Le syndicalisme étudiant présente tout de même plusieurs avantages. Il éveille, tout d'abord, chaque jeune à ses responsabilités sociales envers son propre milieu, où il se sent vibrer en étroite résonance avec ses condisciples ; il mesure mieux, par là, la solidarité qui existe et se noue entre lui et son groupe ; il s'ouvre plus facilement aux réalités de la vie étudiante, à ce qui en fait la valeur comme à ce qui en cause la faiblesse. Dès lors, les problèmes lui apparaissent mieux s'il s'intègre lui-même au groupe, s'il discute avec les collègues, sonde les opinions. Les données qu'il y recueille lui permettront d'apporter des éléments valables de solution, d'orientation, d'autant plus que ces problèmes auront été étudiés longuement ensemble et les solutions finales élaborées en commun. Au cours de ces mêmes discussions de groupe et selon un certain code de procédures, il devra respecter l'opinion des autres pour se rallier, démocratiquement, à la décision majoritaire : excellentes leçons de démocratie, cours pratiques de dynamique de groupe !

Le syndicalisme étudiant ne manquera pas de développer chez les jeunes les qualités de chefs et l'esprit d'initiative. La présence d'adultes acceptés en raison de leur culture, de leur entregent, de leur dynamisme personnel, exercera une heureuse influence sur la marche des associations d'étudiants. D'ailleurs, les jeunes

sentent le besoin de rechercher autour d'eux les conseillers judicieux, et savent en profiter.

Qui ne voit, de plus, les avantages d'une dynamique association étudiante pour la vie académique d'un collège, les relations professeurs-étudiants-direction, la vie artistique locale, l'esprit général d'une institution et même pour son avenir ?

### **Faiblesses de l'A.G.É.**

Le syndicalisme étudiant, d'un autre côté, n'est pas sans soulever certains problèmes et de nombreuses craintes. Ces craintes sont loin d'être toutes illusoires, d'autant plus que le syndicalisme ouvrier met fréquemment l'accent, avec une certaine outrance, sur les revendications. Un syndicalisme hargneux n'intéresse pas les autorités des collèges, avec raison.

On craint surtout qu'une poignée de meneurs manient habilement les masses étudiantes à leur bénéfice personnel ou au profit d'idéologies nébuleuses. Cela ne se produira pas si les jeunes se montrent, en grand nombre, vraiment intéressés à leur association, à sa vie, à son orientation. La crainte serait tout à fait justifiée si la masse des étudiants était indifférente, amorphe, et si les éducateurs n'encourageaient pas franchement les associations étudiantes et ne décelaient pas le rôle positif qu'elles sont amenées à jouer au sein des écoles.

On craint encore l'esprit revendicateur de ces associations. Il y a là une éducation à faire. Le syndicalisme doit s'exercer autrement que par des revendications exaspérantes. On peut montrer le côté constructif, de loin le plus important, dans tout syndicalisme et souligner que les demandes des étudiants doivent être étudiées sérieusement par les délégués de l'association dans un esprit lucide qui sait distinguer le caprice et la fantaisie, du possible et du nécessaire.

On redoute les déviations des A.G.É. devant l'absence des adultes ou leur démission devant ce mouvement. Les maîtres se doivent d'être présents à toute l'éducation de leurs élèves. Ils doivent le demeurer aussi dans le domaine des associations étudiantes. Que par leur présence discrète s'exerce une action qui invite les jeunes à prendre leurs responsabilités devant le groupe des élèves, devant le groupe des professeurs, la direction, les parents et leur propre conscience. Cette

action n'est pas facile, je le concède. Les éducateurs appelés à guider une association étudiante jouent un rôle-clef ; leur influence sera appréciée et même recherchée en autant qu'ils seront acceptés des jeunes. Une bonne formation en sciences sociales faciliterait singulièrement la tâche de tels éducateurs.

Une autre déviation possible : se donner tellement d'importance que l'association en vienne à réclamer une autonomie complète dans le milieu. L'A.G.É. est un service et en tant que service particulier, elle est ordonnée à un ensemble : voilà qui doit demeurer en vue. On ne minimise pas le rôle de l'A.G.É. en envisageant son action sous cet angle ; on le précise, on en assure même l'efficacité. Autrement, un tel mouvement constituerait plutôt une gêne qu'un élément positif dans un milieu étudiant ; il n'aurait même plus alors sa raison d'être.

### **Rayonnement d'une A.G.É. vigoureuse**

Les domaines où évolue une A.G.E. sont nombreux et suffisamment connus ; nous ne voyons pas tellement l'utilité de les exposer longuement ici.

Le domaine de la vie académique devra, avant tout, recevoir l'attention de ce mouvement : c'est l'aspect le plus important de la vie du jeune. Puis, la coopération et l'épargne devraient figurer au programme. Quant aux loisirs sous toutes leurs formes, ils ne seront sûrement pas oubliés : ciné-clubs, sports, journaux, étudiants, palmarès, publications diverses, théâtre, excursions, clubs variés, etc. Ces multiples activités permettront à tout un nombre d'étudiants de s'initier aux relations humaines et aux affaires dans les conseils responsables où ils devront siéger.

Au-dessus de toutes ces activités s'exerce l'action du grand conseil. Le fonctionnement en est varié, comme la vie ; chaque groupement du genre élabore sa politique et fixe ses normes ; selon les personnalités en présence et sa propre spontanéité.

### **Vers la cogestion**

Il pourra même se révéler fort utile que les étudiants fassent partie de plusieurs organismes qui, normalement, groupent des professeurs. Nous irions donc vers une formule de cogestion, où l'éduqué pourrait dire son mot parmi les responsables des institutions : directeurs, commissaires d'écoles, professeurs.

Il ne convient pas d'écarter cette éventualité du revers de la main, mais de l'étudier avec ouverture d'esprit. Déjà, ici et là, des expériences, timides mais sincères, se mènent dans un tel sens, et des données utiles en surgiront certainement. Avec le temps, des études judicieuses verront le jour qui permettront aux éducateurs progressifs de mieux mesurer les potentialités que recèle une telle formule.

La cogestion n'est pas pour demain, mais après-demain pourrait fort bien nous l'apporter.

\* \* \* \* \*

On se réjouit de ce que le monde du travail s'organise, se structure. On voit d'un bon oeil que les groupements ouvriers pourvoient aux intérêts légitimes de leurs membres. Pourquoi devrait-on boudier les associations étudiantes qui veulent surgir et se mettre au service de la jeunesse ?

Accueillons plutôt ce mouvement avec une cordiale sympathie. Sachons l'utiliser comme un outil nouveau et merveilleux entre les mains de maîtres compréhensifs, comme une école de formation sociale de premier choix, une forme moderne d'auto-éducation.

Le rôle social de l'école ne serait pas rempli vraiment sans l'exploitation intelligente de cette dimension sociale exercée par les A.G.E. L'A.G.E. doit donc recevoir, de la part des éducateurs de carrière et des autorités scolaires en général, un accueil compréhensif, un accueil bienveillant, un accueil enthousiaste.

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre V

---

### Le directeur des études : cerveau d'une vaste entreprise éducative

"Quelle que soit la valeur des structures et des programmes qui seront établis pour l'enseignement secondaire, la qualité de la formation que les étudiants y acquerront demeure fonction de divers facteurs : compétence, initiative et travail des maîtres, esprit qui les animera et qui présidera au choix des méthodes d'enseignement, savoir-faire dans l'orientation des étudiants, excellence des laboratoires et des bibliothèques." <sup>36</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Le rôle des associations étudiantes revêt de l'ampleur, car on apprécie davantage leur importance dans un monde où les décisions, de plus en plus, s'élaborent en commun. Les étudiants veulent coopérer à leur formation, en travaillant dans une étroite union avec les associations de parents et la direction des études.

---

<sup>36</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête*, vol. 2, no. 219, p. 132.

## **Direction des études**

L'école de demain sera administrée par une équipe. Dans toute équipe, chaque membre joue un rôle particulier, occupe un poste précis. Au hockey, par exemple, on verrait mal le joueur de centre garder les filets tandis que le gardien effectue des montées spectaculaires sous son lourd équipement. La scène serait même d'un comique achevé. Le directeur des études d'un collège est membre de l'équipe de direction, membre important dont le rôle doit se coordonner étroitement à celui de l'ensemble afin que l'institution instruisse et éduque, sans perdre de vue jamais ce double aspect de sa charge.

Nous essaierons donc de définir le directeur des études ; puis, après avoir précisé son rôle nous soulignerons les principales qualités qui devraient le caractériser.

## **Essai de définition**

Le directeur des études pourrait se définir comme le responsable de la vie académique du milieu.

- Responsable : il répond de sa charge devant les commissaires d'écoles, le conseil de l'institution, les parents ;

- Vie académique : tout ce qui touche à l'enseignement, directement ou indirectement.

- Du milieu : tout ce qui concerne les étudiants et les maîtres.

Cette définition succincte couvre, cependant, un vaste champ d'activités car la vie académique touche aux aspects intellectuels, artistiques, professionnels, sportifs de la vie du milieu puisque les programmes d'études comportent des disciplines sous ces quatre aspects~ fondamentaux. Et, en tout cela, la dimension "éducation" n'est pas, pour autant, absente, même si tout à côté du directeur des études, le directeur des étudiants et les autres collègues l'assument pour une large part.

## **Rôles**

Il s'agit maintenant de préciser les rôles du directeur

des études, au moins dans les grandes lignes, car nous~ n'avons pas la prétention, en quelques pages, d'en poursuivre une étude exhaustive.

Tout d'abord, une précision. Le directeur des études ne pourra seul assumer la marche de nos écoles de demain. Il aura des collaborateurs : les chefs de départements qui viendront le seconder selon leurs disciplines propres. L'équipe sera donc amenée à jouer un rôle actif et indispensable, sous la supervision du directeur des études.

## **Politique d'ensemble**

Le directeur des études élabore des politiques d'ensemble, selon le milieu où évolue l'école, les besoins de la région, les aptitudes des étudiants, l'évolution du marché du travail, etc.

Cette politique d'ensemble joue sur deux temps : selon des solutions immédiates et selon des solutions à longue échéance. Pour cela, il est nécessaire de connaître les besoins actuels et de prévoir au mieux ceux qui pourraient se faire sentir dans deux ans, cinq ans et plus.

Il importe, sans doute, d'assurer l'enseignement de chaque année, mais il faut aussi prévoir que si, dans cinq ans, on veut créer tel ou tel atelier, il faudra retenir les services des professeurs voulus, peut-être les inviter à se préparer, organiser les locaux, les pourvoir du mobilier et des instruments requis.

De même, si le collège songe à offrir des cours d'espagnol, on peut prévoir que dans deux ou trois ans, il faudra peut-être doubler ou tripler l'équipe des professeurs de cette langue.

## **Programmes et manuels**

Le directeur des études doit évidemment connaître les programmes d'une connaissance approfondie. Cela exige une somme de travail impressionnante, car cette étude vise toutes les disciplines, toutes les options, toutes les modifications et remodifications, et ce, à plusieurs niveaux.

Non seulement le directeur des études doit-il connaître les programmes, mais il lui faudra les exposer aux chefs de départements et aux professeurs, les analyser avec eux, et souvent les interpréter.

Il lui faudra aussi, éventuellement, élaborer certains programmes avec ses professeurs, compte tenu des circonstances et des latitudes que le Ministère laissera, dans ce domaine, aux Commissions Scolaires Régionales, aux Instituts et aux Collèges. Voilà un rôle extrêmement délicat et qui devrait être soumis à une certaine coordination, au moins au niveau régional.

Les programmes supposent des manuels adéquats. Leur choix judicieux sera aussi sous la responsabilité du directeur des études et de son conseil académique. On devra même, au besoin, envisager la composition de manuels spéciaux pour certains cours, certaines catégories d'étudiants.

## **Choix des étudiants et classement**

Une des principales responsabilités du directeur des études et de son conseil : classer les étudiants au début de chaque année scolaire, réviser ce classement initial, en tenant compte de divers facteurs : options, vitesse d'apprentissage, orientation ou réorientation des étudiants, etc.

Une telle entreprise fera appel, évidemment, aux étudiants eux-mêmes. Cependant, nous savons qu'ils surestiment souvent leurs capacités et parfois les sous-estiment. Interviendra alors le conseiller en orientation pour faciliter le choix non selon les goûts uniquement, mais surtout selon les aptitudes réelles.

L'école polyvalente exigera une orientation poussée et fréquemment révisée à la lumière des résultats académiques et du rendement dans les travaux d'atelier.

### **Contrôles et examens**

Un classement est sérieux s'il se base sur un rendement contrôlé. Les examens, on l'a souligné bien souvent, ont donné lieu à des abus criants où la récitation prenait le pas sur les cours eux-mêmes : examens trop longs, trop nombreux, trop vagues, trop insignifiants : des examens-pertes-de-temps, des examens-atrapes!

Un service de contrôles et d'examens au sein d'une école populeuse s'impose. La direction des études établira, dès septembre, le calendrier annuel des examens et fixera en même temps la fin des trimestres et les périodes de reclassement ou de changement de cours.

Les examens seront préparés, sous la responsabilité du directeur des études, par les départements. Ainsi, les comités les auront élaborés avec sérieux, en tenant compte des programmes couverts et des méthodes en vigueur, car on n'enseigne pas de la même façon, et l'étudiant n'étudie pas de la même manière, quand l'examen final est traditionnel ou objectif.

### **Choix des maîtres**

Les écoles de demain exigeront, pour la plupart, un personnel enseignant très nombreux. On peut évaluer qu'une école de 3,000 élèves comptera plus de 150 professeurs. Qu'on songe aux écoles d'hier où huit maîtres enseignaient à huit classes, où vingt maîtres enseignaient à vingt classes ... Évolution souhaitable que celle-là devant la spécialisation des professeurs, car le professeur polyvalent est de plus en plus un oiseau rare.

Le choix de ce personnel, sa synchronisation, la distribution des cours et des autres tâches, son horaire, son information, tout cela relève de la direction des études. Le directeur des études devient alors, en quelque sorte, un chef de personnel, tâche délicate et stratégique. Son souci majeur : constituer une équipe de maîtres qualifiés et dévoués, une équipe stable et dynamique, une équipe vraiment

donnée à sa tâche. En effet, on redoute, dans ce milieu nombreux, que l'instruction anonyme prenne le pas sur l'éducation. Le danger existe : chacun s'en rend compte. Le directeur des études sera vigilant : il assurera le rendement académique et des maîtres et des étudiants mais sans perdre de vue cette valeur supérieure : l'éducation totale de l'étudiant. En tout, la vision chrétienne de l'éducation s'impose aujourd'hui comme hier. Et si nos écoles, les écoles pour les étudiants du Québec réel, négligeaient ces valeurs fondamentales, des réformes séduisantes, souhaitées et souhaitables, cacheraient une carence grave et nous prépareraient d'amères déceptions.

### **Les méthodes**

Tout renouveau amène une révision des méthodes. Ne nous illusionnons pas : une méthode nouvelle n'est pas nécessairement nouvelle, ni nécessairement bonne. Même si elle est bonne, appliquée par des amateurs, sera-t-elle efficace ?

Le directeur des études étudiera ces méthodes dites nouvelles et saura, le cas échéant, les expérimenter sur place, à échelle réduite. Sous prétexte de nouveauté, faut-il sacrifier une génération d'étudiants, faut-il lancer des milliers d'élèves dans une expérience souvent difficile à contrôler et à assurer ?

Il ne s'agit pas de boudier les méthodes rajeunies : il s'agit de mettre de son côté toutes les chances de succès.

Il reste que l'enseignement - peu important les méthodes - devra être humain et humanisant. Si on veut expérimenter sur les cobayes et les souris blanches, personne ne trouvera à redire. Mais quand on veut expérimenter sur la jeunesse, des dimensions nouvelles surgissent où le respect impose.

### **Garde des dossiers académiques**

La direction des études contrôle, on l'a dit, l'aspect académique. Un tel contrôle exige un système de dossiers, sans cesse à jour, de consultation commode.

Ce système s'élabore sous la conduite du directeur des études qui en est le responsable. Un secrétariat assure la garde, la compilation et le contrôle de ce dossier

À ce propos, un système provincial uniforme s'avérerait utile. Souhaitons que ce problème reçoive bientôt de la part des autorités compétentes une attention sympathique. En attendant, chaque école utilise un dossier académique selon son inspiration.

### **Cas problèmes**

Le directeur des études rencontre les étudiants et les parents, au besoin.

Les étudiants qui présentent des problèmes sérieux de classement recevront de sa part une attention spéciale.

Ces problèmes académiques relèvent parfois des tuteurs, des professeurs, des conseillers en orientation. Quand ces personnes auront donné leurs avis, le directeur des études devra prendre une décision, de concert avec les parents.

Les professeurs auront aussi recours à lui pour des problèmes qui ne relèvent pas directement de la compétence des chefs de département et devront rencontrer chez lui compréhension et soutien.

### **Valeur académique**

On le voit, la valeur académique d'une institution dépend, pour une large part, de la direction des études. L'équipe l'assurera par la compétence de ses membres, par le choix des maîtres, des méthodes et des manuels. L'âme de cette équipe, le directeur des études, assurera, par des choix judicieux et une formation ad hoc, la valeur de son conseil. De moins en moins, la direction sera le fait d'un seul homme, même s'il faut toujours un responsable, en dernière analyse. L'équipe élaborera elle-même sa politique et imprimera au groupe scolaire une impulsion d'autant plus dynamique que les décisions auront été prises de concert et "vendues" au corps professoral.

### **Premier assistant du président**

À ce propos, le directeur des études devient un membre influent du conseil de l'institution, car il siège non seulement au conseil académique mais aussi au conseil général de l'institution.

On comprend aisément, dès lors, le rôle stratégique du directeur des études : un rôle de conseiller au sommet, un rôle d'animateur des maîtres, de chef d'équipes, de guide intellectuel des étudiants, de coordinateur auprès des divers services qui s'offrent aux jeunes.

La direction des études comporte, on le voit, de multiples tâches, plus délicates les unes ; que les autres. Quelles qualités devrait-on exiger des responsables de ce poste ?

### **Qualités**

Nous avons jeté quelque lumière sur le rôle du directeur des études sans pour autant avoir précisé tout dans le détail. Cependant, nous devinons que cet homme devra posséder culture, expérience professionnelle, connaissance des hommes, connaissance des programmes et des méthodes. Nous sentons, en un mot, qu'il doit se révéler un homme de vision.

### **Culture**

On se méfie, à juste titre d'ailleurs, du diplômé universitaire sec, car il y a le diplômé cultivé ! C'est à ce dernier qu'il faudrait faire appel pour la direction des études de nos écoles de demain.

Diplômé universitaire cultivé, pédagogue, qui possède une bonne connaissance de la supervision scolaire et connaît non seulement le système scolaire du Québec mais aussi celui de certains grands pays étrangers.

Diplômé universitaire cultivé et qui a lu ... Cette culture doit se poser sur une bonne formation générale et des intérêts vastes, un peu dans tous les domaines : arts, lettres, sciences pures, sciences sociales, etc.

### **Professeur de carrière**

On voudra surtout un directeur des études qui soit lui-même professeur de carrière, qui ait enseigné plusieurs années, avec succès, à divers niveaux.

Le théoricien pur peut être utile en chambre, seul avec ses livres et sa paix, comme chercheur désintéressé!

La direction des études exige une certaine théorie, je le veux bien, mais elle exige bien davantage une expérience vécue. Si on voulait ignorer cette exigence élémentaire, on rendrait un mauvais service et aux maîtres et aux étudiants.

### **Connaissance des hommes**

Le directeur des études doit être un psychologue - peut-être sans diplôme - mais tout de même, un connaisseur d'hommes. Il doit avoir de l'entregent, car il transige avec parents, maîtres et étudiants, il dirige une équipe professionnelle cultivée, dynamique. Il lui faut donc un doigté sûr. Il doit se montrer connaisseur d'hommes pour se révéler meneur d'hommes.

### **Connaissance des programmes et des objectifs**

Une qualité primordiale, chez lui : connaissance des programmes et des objectifs de l'enseignement. Cette connaissance anime, en profondeur, toute son action pédagogique. De plus, elle doit se tenir à jour devant l'évolution rapide qui nous entraîne.

La connaissance des buts généraux de l'éducation viendra dominer celle des programmes, car avant d'enseigner une matière, l'éducateur veut former complètement et harmonieusement un être humain.

### **Homme de vision**

Par-dessus tout, le directeur des études doit être un homme de vision. Il travaille sans doute sur le présent, mais, pour autant, il doit fixer sans cesse l'avenir. Ses vues prospectives exigeront donc qu'il tienne à jour sa culture personnelle, qu'il sache se tenir au courant des progrès pédagogiques de par le monde, qu'il ait le temps de se cultiver, de suivre la littérature en marche, les sciences en marche, et qu'il ait aussi le temps de penser, de réfléchir la tête dans les mains.

Autrement, absorbé par sa tâche multiple et harassante, il se contentera de courir au plus urgent et perdra de vue les orientations majeures qui doivent solliciter ses forces de pensée et de réflexion.

Ces visions prospectives lui permettront de jouer pleinement son rôle localement et même, éventuellement, de rayonner sur le monde provincial, national, même international de l'éducation.

Le directeur des études sera donc un penseur et un maître à penser.

\* \* \* \* \*

À l'horizon, nous voyons venir le moment où nos écoles ; importantes devront demander l'accréditation. C'est dire que pour être reconnues officiellement, avoir le droit d'accorder ses propres diplômes et de faire subir ses propres examens, les écoles devront répondre à certaines normes d'excellence qui seront jugées par un organisme provincial. Ces normes toucheront le corps professoral, l'organisation matérielle : laboratoires, moyens audio-visuels, classes, gymnases, bibliothèques, etc. ; l'organisation scolaire : direction des études, direction des étudiants, programmes, examens, manuels, contrôles, etc.

Ces valeurs matérielles et professionnelles seront assurées par les responsables de l'institution ; mais l'aspect proprement académique primera sûrement, car l'on sait que les locaux académiques recevront de la part des commissions scolaires une sérieuse attention grâce aux objectifs de renouveau qu'elles poursuivent toutes. Si on souhaite à nos écoles de demain cette précieuse accréditation, elles l'obtiendront grâce à ce pivot important du système : un directeur des études à la hauteur de sa tâche.

Le problème majeur restera donc le suivant : assurer, à la fin du cours, des étudiants prêts à affronter le cycle suivant et, finalement, les études universitaires.

Une telle assurance est le fruit d'un travail d'équipe dont le directeur des études est le principal animateur.

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre VI

---

# AU COEUR DE L'ÉCOLE : LA BIBLIOTHÈQUE

"La bibliothèque est le cœur de l'école secondaire ! <sup>37</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Le directeur des études, stratège de nos grandes écoles, doit disposer d'hommes et d'outils. Les bons professeurs sont donc indispensables ; mais que pourraient-ils vraiment sans outils : les livres ?

La bibliothèque a été, dans nos écoles, une découverte tardive. Son exploration et son exploitation viennent à peine de commencer. Comment expliquer autrement notre pauvreté de langage et notre littérature balbutiante quand bien des nôtres en sont demeurés aux bandes illustrées des journaux et à Tintin ?

Mais il ne s'agit pas de gémir sur le passé tout récent, presque encore présent, mais d'agir. Dans ce but, nous verrons quel est le rôle de la bibliothèque et de son animateur dans l'enseignement moderne, dans l'élaboration d'une pédagogie du livre.

---

<sup>37</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement*, vol. 3, no. 1226, p. 346.

### **Nos carences**

Malgré huit ans de cours classique, malgré quatre ans d'école normale, combien de ces finissants peuvent composer une simple lettre sans faute et selon les formes ? Combien savent rédiger un compte-rendu solide ? Combien peuvent s'exprimer verbalement avec clarté et aplomb ? Pauvreté d'idées, pauvreté d'expressions : voilà les caractéristiques les plus constantes du discours et du compte-rendu. Si on veut apprécier par ces éléments la culture de nos finissants et de nos finissantes, nous en concevons une bien piètre impression !

### **Une réforme s'amorce**

Heureusement, une prise de conscience, un peu tardive, cependant, de notre pauvreté linguistique nous permet d'envisager l'avenir avec plus de confiance.

Certains ouvrages ont causé une réaction-choc : le langage joul y a été vertement pris à parti et poursuivi jusque dans les lieux où il n'aurait jamais dû s'introduire.

On a dénoncé la grande pitié de notre langage en le déclarant la preuve de notre indigence d'esprit. Critique cinglante, humiliante et trop souvent justifiée.

On a fait appel, dans nos journaux et nos revues, à notre volonté de survie comme nation : une langue abâtardie constitue une plaie inquiétante, une sorte de cancer vorace, véritable menace pour la vitalité de notre culture ...

### **Enfin, le Rapport Parent parut!**

Où l'on traite des bibliothèques scolaires d'une façon dont les maîtres n'ont jamais été encore témoins chez nous. On y souligne "qu'un enseignement bien conçu suppose la fréquentation quotidienne des livres" <sup>38</sup> et "qu'on doit inspirer le

---

<sup>38</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, vol. 3, no. 1162.

désir de la lecture aux enfants dès leur arrivée à l'école.<sup>39</sup> Ce chapitre 31 de la 3e partie mériterait d'être analysé en entier. Je me contenterai de vous y référer en vous conseillant d'étudier le chapitre comme on scrute un texte fondamental : vous y verrez l'amorce prometteuse d'une réforme urgente chez les élèves comme chez les professeurs. Qu'il me soit permis cependant de relever ce passage de Jean Guéhenno où s'exprime si bien l'esprit qui a présidé à la rédaction de cet important chapitre.

"Il ne s'agit jamais que d'apprendre aux enfants et aux hommes à lire et de leur faire le plus tôt possible, de la lecture, un besoin une habitude, une manie.

Il s'agit de disposer modestement chacun de vos élèves à être, autant qu'il le pourra, et pour toute sa vie, un autodidacte. On imagine telle méthode d'enseignement qui serait toute fondée sur la lecture, telle classe qui ne se développerait que par rapport à une bibliothèque attenante. Toute heure d'enseignement ne serait qu'une provocation, une invitation pour chaque esprit aux voyages et aux découvertes que seul il peut faire."<sup>40</sup>

### **Voici le bibliothécaire**

C'est l'homme-clef de l'enseignement modernisé dans nos écoles. Il occupe, en effet, une position stratégique, car il oriente le travail des maîtres et des étudiants dans le domaine de la lecture, en général, dans la recherche méthodique, la consultation intelligente des sources, la rédaction méthodique d'un travail de recherche, etc.

Le bibliothécaire idéal : un homme cultivé, curieux et consulté qui vit tout près des professeurs et des étudiants.

**Cultivé**, avant tout. Ce devrait être même un professeur d'expérience, diplômé tout d'abord en pédagogie, bon théoricien mais aussi praticien de l'enseignement, afin de lui permettre d'exploiter pleinement ses connaissances bibliothéconomiques et de jouer son rôle.

---

<sup>39</sup> Ibid., vol. 3, no. 1.166.

<sup>40</sup> Cité par le *Rapport de la Commission royale*, vol. 3, p. 311.

**Curieux**, aussi. Curieux de ce qui s'est écrit, de ce qui se publie dans son domaine, des expériences qui s'y mènent ; à l'affût des améliorations et des développements que connaissent, de nos jours, les bibliothèques. Un homme qui a des antennes sur le monde, car, de plus en plus, tout éducateur doit se tenir au courant du mouvement des idées sur la planète.

**Un homme consulté**, capable de donner un avis judicieux, de guider vers les sources les plus commodes, d'exposer un jugement de valeur sur des volumes dont il a la charge, de rester disponible pour tous les services que sa fonction peut requérir. Tout de même, il partage cette tâche avec des aides compétents, auxquels il peut confier certains travaux particuliers.

Pour conseiller judicieusement, le bibliothécaire doit rester en contact étroit avec les programmes, les professeurs et les étudiants, sans se réfugier dans sa tour d'ivoire, je veux dire derrière son pupitre, dans son bureau fermé, tout près de ses catalogues et de ses listes de livres et de prix, pour devenir une sorte d'homme invisible, pour ne pas dire inutile! Afin de rester présent au monde de l'enseignement où il évolue, le bibliothécaire devrait donner quelques cours aux étudiants, assister régulièrement aux réunions de professeurs, fréquenter les assises de son association professionnelle. Toutes ces activités lui fourniront l'occasion de magnifiques échanges de vues et seront pour lui éminemment enrichissantes. Le bibliothécaire captif de son bureau ne joue pas son rôle véritable ; il se crée administrateur et se coupe du monde réel ; il refuse les dimensions que maîtres et étudiants lui voudraient : celles d'un homme cultivé, curieux et consulté.

### **... et ses outils**

Comme tout professionnel, le bibliothécaire possède ses outils : des livres choisis, bien classés et bien disposés.

Le choix des livres et des revues est très vaste ; la clientèle scolaire, d'une bibliothèque à l'autre, varie considérablement. Les choix devront donc tenir compte de divers facteurs : âges des enfants, cours suivis, degrés des étudiants, milieu, etc. Ce qui suppose que le bibliothécaire et les professeurs développent une pédagogie du livre, une nouvelle pédagogie qui s'élabore lentement sous nos yeux. Ils

doivent aussi tenir compte des intérêts : des enfants qui varient d'un âge à l'autre. On éveillera à la lecture, on en donnera le goût, au tout début, par des récits lus à haute voix par les maîtres ; puis, on mettra à la disposition des jeunes des livres abondamment illustrés ; on passera ensuite aux récits d'aventures pour guider, graduellement, vers les livres d'idées, les essais, les romans, etc.

Mais les outils pêle-mêle, dans la boîte de l'ouvrier, causent gaspillage et perte de temps. Les livres exigent aussi un bon classement, facile à retenir de la part des usagers. De plus, le catalogage, dans les bibliothèques importantes, s'avère une nécessité. La Centrale de catalogage de la Fédération des Collèges classiques a pris, dans ce domaine, une magnifique initiative dont bénéficient des centaines de bibliothèques de chez nous. Plusieurs Commissions scolaires régionales utilisent, avec profit, les cartes publiées par cette Centrale et s'assurent ainsi, pour une somme modique, d'un catalogage de première qualité.

### **Les bibliothèques modernes**

Posséder des livres est excellent. Rendre leur consultation facile et efficace l'est encore davantage. Les bibliothèques modernes se doivent d'être fonctionnelles, grandes, éclairées, faciles d'accès, insonorisées, silencieuses. Un enfant s'habitue tout jeune à considérer la bibliothèque comme un sanctuaire, un lieu de quiétude, de travail intense et recueilli. Il y évoluera à l'aise, dans les meilleures conditions d'efficacité.

D'ailleurs, architectes et autres responsables de locaux scolaires sont de plus en plus au fait des exigences multiples de ces salles. Il ne leur faudra rien négliger pour que la bibliothèque de l'école de demain soit si attrayante que professeurs, étudiants et parents s'y sentent chez eux pleinement et y travaillent durant la journée ou en soirée.

### **Initiation à la recherche**

De plus en plus, on parle de travaux de recherche à l'école. Voilà qui est bien vague et souvent mal compris. La recherche-à-toutes-les-sauces risque de compromettre le succès de la vraie recherche. A ce point qu'un étudiant de onzième ou de douzième année peut à peine mettre sur pied, de façon cohérente, le plus simple exposé, à l'aide cependant d'une bibliothèque de 10,000 volumes! C'est qu'une telle activité ne s'improvise pas!

Mais quels sont les maîtres qui pourraient donner systématiquement un cours d'initiation à la recherche à leurs propres élèves, avec assez d'assurance et de maîtrise de ce sujet ? Un cours théorique est indispensable avant de lancer les étudiants dans la recherche proprement dite ; un cours que les bibliothécaires pourraient donner sur place, soit aux maîtres, soit aux étudiants ; tout au moins devraient-ils superviser un tel cours. Un cours du genre peut exiger une quinzaine d'heures de théorie et autant de pratique. De plus, la présentation élaborée de travaux modèles et la critique des réalisations des étudiants eux-mêmes aideront grandement.

Il reste, cependant, qu'un tel cours devrait être obligatoire pour tous les professeurs, soit à l'école normale, soit aux facultés des sciences de l'éducation, afin que tous les maîtres, surtout au niveau secondaire, exigent des travaux exécutés selon des normes précises d'élaboration et de présentation.

### **Lecture et lecture**

Il y a lecture et lecture. Dans tous les cas, chacune doit apporter un certain profit au lecteur, qu'il s'agisse de lecture évasion, de lecture culturelle, d'information, de divertissement, de loisir, etc., etc.

Dans tous les cas, un choix s'impose, et une certaine méthode. La lecture évasion pourra servir de point de départ vers les lectures plus sérieuses, plus profitables. Les lectures culture et information apportent une nourriture plus solide et

sont, par le fait même, plus austères. Il importe d'enseigner aux jeunes comment lire avec profit, c'est-à-dire l'art de lire. Comment prendre des notes, comment classer ces notes doit s'apprendre tout comme on peut apprendre l'escrime et le lancer du disque! Faute de formation à ce sujet, des étudiants arrivent à l'université presque aussi pauvres que s'ils n'avaient jamais lu! Et ils reprochent amèrement - et justement - à leurs maîtres du cours secondaire et du cours collégial de ne pas les avoir aidés à acquérir une méthode rationnelle de travail, une méthode intelligente de lecture. Résultats : ces étudiants doivent relire - ce n'est pas toujours un mal - des oeuvres dont ils n'ont plus que de vagues souvenirs.

Lecture divertissement et lecture loisir ne constituent pas des pertes de temps, loin de là, mais des moyens fort agréables de charmer les temps libres. Encore là, les conseils judicieux des maîtres sauront guider les jeunes dans le choix de leurs lectures, car, on le sait, cette abondante littérature qui sort à la tonne de nos imprimeries est fort inégale en valeur littéraire et en valeur morale.

Quand les étudiants sauront quoi lire et comment lire, ils auront reçu de leurs éducateurs une formation précieuse ; ils en seront marqués pour la vie, car de bonnes habitudes de lecture se conservent et peuvent exercer une immense répercussion. Plus que tout autre le bibliothécaire admettra cela, car il est avant tout éducateur.

### **Bibliothécaire éducateur**

Un bibliothécaire est un éducateur qui joue son rôle dans l'école et au dehors de l'école, car "un bibliothécaire qui comprend son rôle n'attend pas le lecteur ; il l'attire, il va le chercher, il l'invite à des expositions, il crée des clubs de lecture et de discussion, il organise des conférences sur les oeuvres littéraires, scientifiques et autres, il joue un rôle actif et créateur dans la vie culturelle de la localité." <sup>41</sup>

De plus, il est amateur de livres et sait faire partager ce penchant autour de lui. Son exemple invitera les élèves à se constituer une bibliothèque personnelle. A cet effet, il saura conseiller des achats judicieux d'ouvrages vraiment utiles par

---

<sup>41</sup> Ibid., vol. 3, no. 1176.

leur valeur intrinsèque. Petit à petit, des bibliothèques personnelles intéressantes pourront s'édifier et charmer les loisirs de familles entières.

Dans l'appréciation morale des auteurs et de leurs oeuvres, le bibliothécaire peut jouer un rôle éminemment formateur. Des mises au point s'imposeront parfois, des mises en garde aussi. Certaines idées seront rectifiées avant que la lecture de tel ou tel ouvrage ne débute ; ce qui permettra à l'étudiant de porter un jugement plus mûri sur certains passages. Lors de ces interventions, le bibliothécaire ira, au besoin, jusqu'à déconseiller certaines lectures qui pourraient être nocives, compte tenu du manque de maturité du jeune lecteur. Je ne parle pas uniquement de lecture mauvaise, mais aussi de lecture trop relevée, qui dépasse nettement les capacités intellectuelles d'un jeune et qui seraient de nature à le désaxer plutôt qu'à l'épanouir.

Enfin, il saura vanter certains auteurs particulièrement recommandables pour la jeunesse par leur style et par la valeur morale de leurs écrits. Les simples faits de commenter un passage d'un bon auteur, de citer une appréciation louangeuse d'un écrivain, suffisent souvent pour donner le goût de parcourir leur oeuvre.

La responsabilité d'un bibliothécaire, on le note sans peine, est lourde ; il doit se faire un point d'honneur de fournir à la jeunesse des oeuvres saines et tonifiantes, qui la marquent d'une influence bénéfique.

Soigner le coeur de nos écoles

Nous avons trop longtemps considéré la bibliothèque comme un objet de luxe, ou une source de perte de temps.

- On ne va pas à l'école pour lire mais pour étudier !

- Aujourd'hui, nous avons perdu une heure à lire tout bas !

Tout est changé.

Désormais, "dans l'école active, la bibliothèque scolaire est le laboratoire général de tout l'enseignement." <sup>42</sup>

Désormais, "la bibliothèque est un instrument essentiel de l'enseignement." <sup>43</sup>

---

<sup>42</sup> Ibid., vol. 3, no. 1163.

<sup>43</sup> Ibid., vol. 3, no. 1163.

À l'occasion du 12e congrès de l'Association canadienne des Bibliothécaires de langue française (6-8 octobre 1956), M. Maurice Lebel affirmait :

"Aujourd'hui, la bibliothèque est devenue le coeur, l'âme, la conscience de l'université, le dépositaire des trésors de culture et de science accumulés par les siècles de l'humanité ; la bibliothèque de l'université est une force spirituelle au service de la culture, qui a pour objet de mettre un homme en pleine possession de son milieu, de sorte qu'il peut vivre et servir à la hauteur de son temps. Aujourd'hui, la bibliothèque universitaire est un centre actif de recherches variées, une source de haut savoir, de savoir de première main." <sup>44</sup>

Aujourd'hui, nous pouvons le dire avec autant de force, la bibliothèque est devenue le coeur, l'âme, la conscience de notre école secondaire. Et le bibliothécaire est le préposé à la santé de ce coeur, ce qui l'amènera à mesurer la portée immense de chacune de ses interventions.

\* \* \* \* \*

Qu'il sache donc, par sa culture personnelle comme par sa formation pédagogique, jouer le rôle-clef que l'enseignement moderne veut lui confier : il deviendra l'un des principaux artisans du renouveau de nos méthodes, dans l'élaboration rationnelle et urgente d'une pédagogie du livre.

Demain, notre langue se portera mieux, grâce à lui.

Grâce à lui, demain, notre vitalité de pensée pourra enfin s'exprimer avec une fierté bien légitime.

---

<sup>44</sup> Maurice Lebel, *"Le rôle de la Bibliothèque de recherche dans la civilisation contemporaine"*, Polycopie, p. 4.

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre VII

---

### Le tuteur : lien parents-maîtres-élèves

Il y aura toujours assez de gens pour faire des expériences, mais jamais assez de philosophes pour nous dire où elles mènent." <sup>45</sup>

ERNEST OPPENHEIMER

[Retour à la table des matières](#)

La bibliothèque est le coeur de nos futures écoles secondaires. Mais cet aspect "cordial" ne doit pas nous faire sous-estimer un autre aspect tout aussi "cordial" : les relations humaines, les relations élèves-tuteurs-parents.

L'avènement de nombreux professeurs spécialistes et le nouveau mode de classement des étudiants amèneront la disparition du titulaire, ce professeur qui, par le passé assumait la responsabilité première et la marche générale d'une classe. Pouvons-nous, en quelque sorte, laisser les élèves à eux-mêmes et supprimer, sans plus, cette fonction de supervision ? Tenter cette expérience serait singulièrement diminuer le rôle éducatif de l'école, encourager une certaine insécurité chez les élèves, exposer le groupe au laisser-aller, et, en définitive, compromettre la formation des jeunes. L'étudiant, laissé à lui-même, risque de perdre son temps.

---

<sup>45</sup> Cité par André Piette, *"Lettres à la Jeunesse"*, édition du Vieux Colombier, 1963.

La valeur de la formation générale donnée par l'école de demain pourra sûrement être mise en doute si personne ne remplace ce personnage de jadis, qui jouait un rôle primordial au niveau de sa classe et auprès des professeurs qui s'y succédaient.

On invite donc le tuteur à remplacer le titulaire.

Nous essaierons de définir ce nouveau-venu dans l'éducation : nous précisons le travail qu'il devrait accomplir et les qualités qui pourraient le distinguer.

### **Essai de définition**

On pourrait définir le tuteur : un conseiller personnel de l'étudiant.

- Conseiller : celui qui, après étude et dialogue, donne son avis.

- Personnel : il conseille l'individu comme tel, auquel il donnera des conseils sur mesure ; il conseille l'étudiant, être en formation, devant ses problèmes d'ordre académique, disciplinaire, psychologique, spirituel, familial, médical, social, etc.

### **À nouvelle école**

À nouvelle école, nouveaux problèmes et nouveaux spécialistes.

En effet, demain, l'école sera très peuplée. On parle de 1,500 étudiants. C'est déjà beaucoup. On parle aussi de 3,000, de 4,000 et même plus !

Nos écoles seront des villes! Un enfant qui s'insère dans ce milieu se sentira tout d'abord perdu, désorienté. Il aura l'impression d'être isolé dans la foule, surtout à son premier séjour dans de telles écoles.

Les classes, comme nous les connaissions, qui regroupaient autour d'un maître spécial 30 ou 40 jeunes, n'existeront pas. Il manquera donc un support précieux pour le jeune : la compréhension d'un titulaire, son aide, ses encouragements.

Un nouveau spécialiste s'imposera : le tuteur, qui aura charge d'un certain nombre d'étudiants.

### **Responsable d'une famille nombreuse**

Le problème est de savoir maintenant si le tuteur sera chargé de 20 étudiants, ou de 150, ou même davantage.

Si on charge un maître de 20 étudiants, tous les maîtres seront donc tuteurs ! Et tous peuvent-ils remplir ce rôle comme nous l'envisageons ? Tous ont-ils les qualités et l'expérience souhaitables pour remplir une telle fonction avec profit pour l'étudiant et assurance pour eux-mêmes ?

Si, par ailleurs, on confie disons deux cents ou trois cents élèves à un tuteur, ce dernier pourra-t-il faire un travail efficace auprès des individus et même auprès d'un tel groupe ? Cela représente la population totale d'une de nos écoles il y a quelques années, où un directeur ne pouvait pas tellement agir auprès des jeunes comme individus. Un tel groupe semble donc trop nombreux.

Le groupe de 150 étudiants représente environ 5 classes, selon notre ancienne conception. Je crois que pour le premier temps d'une expérience en tutorat, ce nombre justifierait le travail d'un tuteur presque à plein temps, lui permettant de rencontrer dans des locaux ad hoc tout le groupe, ou des sections de 30 à 40 étudiants, et de pouvoir intervenir aussi auprès des individus.

Disons donc que notre conseiller personnel de l'étudiant agit auprès d'environ 150 étudiants ; d'une école donnée.

### **Quels groupes lui confier ?**

Des groupes d'étudiants de même sexe, du même âge, donc du même degré scolaire afin de faciliter des interventions auprès d'un groupe représentant une certaine homogénéité, tout de même.

Selon cette conception du tuteur, ce n'est pas l'étudiant qui choisit son tuteur mais la direction qui confie tel groupe à tel professeur.

Cela présente sûrement quelques inconvénients. Il peut toujours y avoir des réarrangements au sein du groupe des étudiants, un peu comme jadis on confiait à un titulaire choisi par les parents, certains enfants. Ces cas resteront tout de même des exceptions. Il convient cependant de le mentionner ici et d'en tenir compte en vue d'un meilleur rendement. D'ailleurs, l'objection à guider tel ou tel étudiant peut provenir tout aussi bien de certains tuteurs. Encore là, il serait sage d'en tenir compte.

### **Le Rapport Parent et le tuteur**

Quand le Rapport de la Commission royale traite de l'organisation et de l'esprit de l'enseignement et des programmes, il précise ainsi le rôle du tuteur :

"L'une des fonctions du tuteur ou du groupe de tuteurs sera, au cours de brèves réunions hebdomadaires, de fournir aux écoliers des méthodes de travail, de leur indiquer une discipline intellectuelle adaptée à leur âge, de souligner la force, le courage, la ténacité, l'ingéniosité, l'honneur nécessaires pour mener à bien leur travail et, à l'occasion, d'établir un parallèle entre ces vertus scolaires et celles qui ont fait les héros et les grands hommes. De même, au cours de rencontres individuelles, le tuteur pourra encourager chacun à bien faire son devoir d'écolier ; il devrait être invité à consacrer au moins une dizaine de minutes par semaine à chaque étudiant, afin de se tenir au courant des progrès et des difficultés de chacun ; au besoin, le tuteur consultera les enseignants qui ont affaire à tel ou tel élève, ou le conseiller d'orientation ou l'assistante sociale, afin de chercher avec eux la solution des difficultés que rencontre cet élève." <sup>46</sup>

Pour bref qu'il soit, ce passage nous permet de saisir la conception que le Rapport se fait de ce nouveau-venu et du rôle qu'il souhaite lui voir jouer.

---

<sup>46</sup> *Rapport de la Commission royale*, vol. 3, no. 568, p. 21.

## Un professeur d'abord

La question se pose tout d'abord : ce tuteur sera-t-il professeur ou sera-t-il déchargé de cours ?

Il devra être professeur d'expérience, avoir un certain nombre d'années d'expérience au niveau où sont les élèves qui lui sont confiés. Il doit enseigner effectivement, disons quelques heures par jour, afin de rester en contact avec la réalité des choses, et ne pas risquer de devenir un vague administrateur, plus ou moins en contact avec les professeurs, les étudiants, les programmes et la vie scolaire concrète, avec ses périodes roses suivies de ses périodes moins roses.

## Rôles du tuteur

Voici quelques-uns des rôles de ce nouveau personnage sur la scène de l'éducation :

1 - **Rencontres de groupes**, pour des exposés généraux, des conseils, des mises au point, des avis concernant la marche générale de l'école et de certains groupes d'étudiants, etc. Ces rencontres devraient être au moins hebdomadaires et permettre, par leur durée, un entretien sérieux.

2 - **Rencontres individuelles** quand elles s'imposent, et pour l'ensemble, le plus souvent possible. Sur 150 étudiants, 30 à 50 peuvent exiger une sollicitude plus grande que d'autres. C'est ceux-là qu'il faudra voir le plus souvent, ne serait-ce que quelques minutes. Quant aux autres, à l'occasion de changements de cours, de récréations, de compétitions sportives, d'activités diverses, les conversations en groupes limités offrent d'excellentes occasions de rencontres, peut-être aussi profitables que des rencontres systématiques et souvent plutôt artificielles. L'étudiant se livre facilement au cours de ces conversations familières et il est plus naturel et souvent mieux vu que l'éducateur intervienne.

3 - **Le dossier cumulatif** individuel devrait être sous la responsabilité des tuteurs, tout au moins pour l'établir. Évidemment, ils devraient ultérieurement y avoir accès afin d'agir plus efficacement auprès de leurs élèves.

4 - **Rencontres de professeurs.** Afin de se tenir au courant du rendement de leurs étudiants, les professeurs, à l'occasion de réunions ou en autre temps, ont avantage à communiquer au tuteur leurs doléances afin que celui-ci, au besoin, intervienne.

5 - **Assurer le rendement scolaire.** Un des premiers buts du tutorat est de favoriser le rendement scolaire en corrigeant à temps les causes d'échecs : mauvaises méthodes de travail, manque d'assiduité, négligence des devoirs et des leçons, etc.

6 - **Assurer l'équilibre du jeune homme.** Un adulte qui conseille un jeune homme doit viser à un développement harmonieux de sa personnalité. Il aura en vue, dans ses interventions, tout ce qui peut favoriser ce but et corrigera sans délai les causes possibles de déviations.

7 - **Orienter vers les services.** Au cours des entrevues, selon les rapports qui lui parviendront, le tuteur interviendra utilement en conseillant à ses protégés, selon les ; besoins, des rencontres avec l'aumônier, le psychologue, l'orienteur, les travailleurs sociaux, le médecin de l'école, etc. Il pourra faire lui-même les démarches afin de fixer le moment de l'entrevue.

8 - **Rencontres avec les parents.** Les premiers avec qui le tuteur doit coopérer : les parents. Il devrait faire leur connaissance dès le début de l'année, les réunir par groupes de 20 à 30, tout d'abord. Au cours de ces réunions, ou par circulaire, leur préciser le rôle qu'il veut jouer auprès de leurs enfants et offrir sa bienveillante collaboration. Le tuteur qui travaillera de concert avec les parents verra sa tâche facilitée et sera plus à même de juger de son influence. Mesurer son influence n'est peut-être pas essentiel, mais c'est encourageant...

## Qualités du tuteur

À la lumière de cet exposé sur le rôle du tuteur, nous pouvons déjà nous faire une idée des qualités qui devraient le distinguer.

1 - **Connaissance des programmes et de la vie scolaire.** Le tuteur, homme d'expérience, doit rester actif dans l'enseignement afin de se rendre compte par lui-même de la vie du milieu et de son évolution. Son efficacité sera en rapport direct avec son intégration au milieu professoral et étudiant.

2 - **Psychologie.** Psychologue sans diplôme, peut-être, mais tout de même connaisseur d'hommes. Il devrait posséder, en ce domaine, plus que la moyenne honnête des maîtres, et pousser sa curiosité vers la caractérologie, la dynamique de groupe, la psychologie des anormaux, etc.

3 - **Connaissance des services.** Les étudiants qui présentent des problèmes spéciaux doivent être référés par lui, aux divers services : orientation, psychologie scolaire, médecine scolaire, travail social, information scolaire, etc. Il peut, dans certains de ces domaines, donner des conseils généraux, mais il aura tout avantage à référer les cas aux préposés.

4 - **Entregent.** Il navigue entre les élèves, les maîtres, la direction, les chefs de services, les professeurs, les collègues du tutorat, etc. Il saura se faire accepter de ces divers groupes et nouer des relations harmonieuses avec ces divers secteurs de l'enseignement.

5 - **Cordialité.** Afin de se montrer accueillant, facile d'accès de la part de ceux qui requièrent ses services, il doit se montrer lui-même épanoui, intégré, afin d'exercer une influence rayonnante autour de lui.

6 - **Fermeté.** Cordial mais ferme, pour se faire obéir, pour sévir au besoin, pour asseoir son autorité et s'imposer auprès de son groupe.

7 - **Dévouement et disponibilité.** Si le tuteur jouissait des précédentes qualités sans posséder dévouement et disponibilité, son rôle effectif serait bien mince. Le tuteur est un homme occupé, s'il prend sa tâche à coeur et la remplit. Autre-

ment, il aurait du bon temps, mais s'avérerait dans le milieu scolaire, un membre inutile et ne justifierait pas les espoirs que l'on place en lui.

8 - **Esprit de dialogue.** Enfin, pour couronner ces décorations vertueuses, savoir dialoguer, savoir amener à sa pensée, savoir orienter une conversation : autant d'aspects précieux pour un homme comme le tuteur qui peut mener en un an des centaines d'entrevues, et qui doit s'adresser à des groupes parfois nombreux. Il y a un art de parler à la jeunesse, un art qui s'apprend, sans doute, qui se cultive, mais qui découle d'une certaine forme de personnalité. Sans cette dernière qualité, l'influence d'un tuteur serait fortement compromise.

### **Préparation du tuteur**

Une formation polyvalente nous fournira de bons tuteurs. Formation en psychologie, en pédagogie, en orientation, en information scolaire, en sciences sociales, en caractérologie, en supervision de groupes, en dynamique de groupes, etc.

Vous direz peut-être que le tuteur polyvalent dont il vient d'être question ne peut exister, ne peut se former... Vous avez bien raison si vous croyez que c'est un psychologue, plus un orienteur, plus un informateur, plus... et plus. Non. Ce n'est pas tout cela possédé à fond et superposé. C'est cependant un peu tout cela : on ne souhaite pas de tuteur à oeillères, spécialiste d'une matière préférée ; on souhaite un tuteur de formation polyvalente.

Nos universités pourront envisager un programme de formation qui répondrait aux besoins d'un bon tuteur. Elles le penseront peut-être dans dix ans car les géants ne marchent pas vite! Elles le penseront alors peut-être de façon différente. Mais, il est certain, par ailleurs, que le tuteur n'est pas une découverte récente sur le continent, car le système américain d'éducation, et celui de certaines provinces canadiennes, requièrent depuis longtemps déjà les services d'un tel maître.

\* \* \* \* \*

L'école de demain compte sur le tuteur pour assurer son fonctionnement humain. La tâche est nouvelle chez nous. Elle peut séduire le professeur riche d'expérience déjà, de formation polyvalente, auquel il suffirait d'ajouter une année ou quelques trimestres de cours spéciaux pour devenir le tuteur idéal.

On peut être d'accord ou non avec ce que je propose ici. On peut sans doute concevoir d'autres formes de tutorat. Tout de même, la forme que je viens d'exposer pourrait fort bien, je pense, constituer le premier temps d'une expérimentation au stade où nous en sommes dans la réforme scolaire. Puis, après expérience, la formule pourra s'améliorer, se parfaire.

Il y a des centaines d'années que nous formons des maîtres, et on prétend sans cesse améliorer leur formation! Pourquoi en serait-il autrement du tuteur, ce nouveau venu dans l'école de demain ?

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre VIII

---

### Pour les « fusillés » de juin : pitié !

"Plusieurs psychologues ont fait une critique sévère du système traditionnel des examens, lui reprochant de laisser plus de place à la mémoire qu'à l'intelligence, au savoir qu'aux aptitudes proprement dites. Il ne semble pas que le remplacement des épreuves classiques par des tests, tels qu'on les pratique aux États-Unis, par exemple, fasse disparaître toute difficulté. Les tests scolaires ont un caractère fragmentaire, analytique, qui ne permet pas de saisir les nuances les plus fines de la personnalité que la dissertation révèle parfois." <sup>47</sup>

CHARLES BRIED

[Retour à la table des matières](#)

Le tuteur doit viser à une intégration harmonieuse de l'étudiant au milieu scolaire et à l'amélioration des résultats académiques, car le seul et unique critère actuel de promotion, le succès aux examens, garde une incidence très marquée sur le comportement du jeune étudiant.

Il y a les mariés de juin ... et les fusillés de juin.

---

<sup>47</sup> Denis Huisman, *Encyclopédie de la Psychologie*, Nathan, 1962, art. Psychologie et éducation, vol. 1, p. 248.

Les champs de bataille du mois de juin furent, une fois de plus, cette année, jonchés de morts et de blessés.

Les morts n'avaient qu'à doubler leur année, privés qu'ils étaient du droit de reprise. Quand on est mort, on ne parle plus! On ne meurt qu'une fois, dit un proverbe vieux comme le monde.

Les blessés, eux, aux échecs partiels, pouvaient effectuer, avec ou sans séjour à l'hôpital, une deuxième tentative d'enfoncer les lignes ennemies, mais toujours à leurs risques et périls. Le baptême de feu ne les avait pas tellement galvanisés... Et après ces attaques meurtrières, on put distribuer aux intrépides survivants les décorations bien méritées : une citation électronique !

Puis, la grande première : distribution des prix et des blâmes. Les étudiants reçoivent leur lot, les professeurs, les directions, les administrateurs scolaires, les parents, les auteurs de questionnaires, le Ministère, même les machines électroniques furent soupçonnées de sabotage en règle et d'activités subversives. On parle aussi d'activités clandestines et d'espions qui auraient réussi à voler des secrets militaires bien gardés : des copies d'examens et qui auraient vendu à bon prix ce butin de choix. On a oublié sans doute d'accuser les concierges.

Sur ce ton d'humour, pour remplacer les onguents qu'il nous faudrait appliquer à la tonne, nous pourrions présenter, après bien d'autres, notre petite étude du champ de bataille... avant la prochaine représentation.

Mais si la prochaine représentation n'avait pas lieu...

Laissons de côté le ton humoristique et quelque peu guerrier : la présente étude se veut sérieuse, comme tout ce qui concerne l'éducation.

## **Programmes**

Jetons un regard sur les programmes du niveau de onzième année. Ils sont en vigueur depuis environ dix ans, et n'ont subi depuis, que peu de modifications, souvent dans un sens qui les rendait plus sélectifs. On peut donc dire qu'ils ont été conçus, dans leur ensemble, pour la population scolaire de 1955. Il ne suffit pas de changer une date sur un programme pour tout changer ! Cette population sco-

laire peut-elle se comparer avec celle qui fréquente l'école aujourd'hui ? Il s'agit bien d'étudiants et d'étudiantes du même âge et du même degré, ayant suivi sensiblement le même programme depuis le cours primaire. A première vue, ces populations se comparent on ne peut mieux.

En fait, il s'agit de populations nettement différentes. Pourquoi ? Pour deux raisons.

Tout d'abord, la population scolaire inscrite actuellement en 11<sup>e</sup> année est beaucoup plus nombreuse, surtout chez les filles. Il y a plus d'élèves qui restent plus longtemps à l'école. Des étudiants qui, normalement, il y a dix ans, seraient sur le marché du travail, demeurent en classe. Des étudiants, qui normalement, seraient alors restés à la maison, fréquentent actuellement les écoles. Avec le résultat concret suivant : nos classes de onzième année contiennent beaucoup plus d'étudiants moins aptes à suivre le programme préconisé il y a dix ans. Et ces étudiants moins aptes se trouvent en onzième année générale surtout. On devrait donc attendre un résultat très faible de ces classes-là.

La seconde raison : les étudiants de 11<sup>e</sup> classique (versification) sont beaucoup plus nombreux qu'il y a dix ans, car le cours classique, grâce à la démocratisation de cet enseignement, a connu un progrès considérable dans ses effectifs comme dans son programme, d'ailleurs. Résultats : les meilleurs étudiants et étudiantes, ceux qu'on pourrait aussi classer en 11<sup>e</sup> sciences-mathématiques, et en 11<sup>e</sup> sciences-lettres fréquentent le cours classique. La valeur des étudiants actuels de ces deux options ne se compare donc pas à celle d'il y a dix ans où nombre d'étudiants qui auraient été aptes à suivre le cours classique fréquentaient le cours scientifique et formaient l'élite de cette population scolaire. La même remarque, ici encore, vaut davantage pour les filles que pour les garçons.

Ces deux faits justifient, en partie, les faibles résultats des étudiants de 11<sup>e</sup> année. Ils expliquent aussi que les programmes actuels, conçus jadis pour une catégorie bien définie d'élèves, s'appliquent à une catégorie fort différente. On prétend faire passer dans le même moule des entités différentes. Que les résultats diffèrent, rien d'anormal là-dedans. C'est le contraire qui serait surprenant !

### **Le classement**

De ce fait, le classement des étudiants de onzième année se complique singulièrement! Dans une régionale qui compte par ailleurs 4,000 étudiants au secondaire, on a peine à trouver 30 étudiants pour une classe de 11<sup>e</sup> Sciences-mathématiques ! Et encore, ces étudiants éprouvent toutes les peines du monde à se classer durant l'année et à la fin.

Alors, direz-vous, c'est très simple : Mettez en 11<sup>e</sup> sciences-lettres les élèves de 11<sup>e</sup> sciences-mathématiques et ainsi de suite, dans toutes les sections et toutes les options.

Très bien. Alors, il faudra mettre à la porte de nos écoles les étudiants de 11<sup>e</sup> générale options-arts ! Ils sont vraiment de trop dans les écoles actuelles compte tenu des programmes qu'on leur offre! Et ce problème est sensiblement le même pour au moins 50% des étudiants de 11<sup>e</sup> générale-mathématiques.

Cet état de choses découle de ce que nous avons signalé : les programmes ont été conçus pour une population d'étudiants qui diffère beaucoup trop de la population actuelle. Il manque des casiers où placer au moins 40% de cette population. En écrivant ce chiffre de 40%, chiffre global et intuitif, je ne puis faire autrement de le rapprocher du pourcentage général des échecs de 11<sup>e</sup> année aux examens de 1966 : 48.9%.

Ce chiffre de 40% pourrait bien être, avec plus de vraisemblance, de 50%. Ce serait même plus réaliste.

### **L'orientation au hasard**

Disons que les examens, grosso modo, nous permettent de mesurer la valeur du produit fini de nos écoles, un peu comme on peut apprécier le travail d'une usine en inspectant sa production, à l'aide de techniciens spécialisés ou de machines perfectionnées aux yeux de rayons X plus perçants que ceux des hommes.

Si tel est le cas, nos écoles sont des usines qui se dirigent vers la banqueroute, et rapidement. Contrôlons tout de suite les facteurs de la production et de la productivité. Mettons-nous la tête dans les mains, et cherchons les causes de notre production de mauvaise qualité. Et puis, modifions le système en conséquence, apportons-y les correctifs qui s'imposent.

### **Instruments de mesure**

C'est l'orientation qui devrait faire cet examen en tout premier lieu. Est-ce que chaque étudiant est à sa place dans le système de classement actuel ? Sans hésiter, on peut répondre négativement à une telle question. Quel est le pourcentage de ces déclassés ? Bien malin qui pourrait le fournir pour une classe, une école, une régionale et la province. Mais, tout de même, se poser la question est déjà salutaire. Il faudrait, de toute évidence, un système plus sélectif d'orientation. Je veux dire ceci : après analyse du dossier académique et des tests d'aptitudes, l'orientation devrait être à même de corriger ou de préciser un bon pourcentage des mauvaises orientations scolaires.

Oui! Mais alors deux facteurs puissants interviennent : les parents et les étudiants.

### **Les parents**

La plupart des parents s'opposent au classement réaliste de leurs enfants en 11<sup>e</sup> générale, parce qu'une telle classe n'offre pas de débouchés bien reluisants. Ils ne disent pas le dernier mot : reluisants, mais il reste toujours implicite dans leur refus.

Il faudrait que les parents admettent que leurs enfants ont aussi leurs limites en capacités, en rendement et qu'on s'illusionne bien facilement sur les qualités de sa progéniture.

Il leur faudrait admettre aussi que si leurs associations étaient plus fortes, ils pourraient obtenir un cours de niveau de 11<sup>e</sup> année qui puisse mener quelque

part, offrir plus d'ouvertures que l'actuelle onzième générale. Le cours de recyclage offre déjà une solution à ce problème mais partiellement seulement. Aussi longtemps que les métiers ne seront pas inclus dans nos écoles et que nous n'aurons pas fait évoluer la mentalité de certains parents vers une conception plus juste du cours technique et du cours de métiers, les résultats des onzièmes années resteront ce qu'ils sont : décevants, pitoyables.

### **Les étudiants**

Les étudiants eux-mêmes, d'ailleurs, surestiment leurs capacités et même leur rendement scolaire. Ils sont évidemment concernés dans leur propre orientation, mais il reste que des entrevues bien menées et suffisamment nombreuses et longues permettraient de clarifier bien des situations et donneraient à ces étudiants, bien classés, dans des cours bien pour eux, selon leurs forces, un sentiment de sécurité qui n'est pas négligeable. Les espoirs de réussite et des succès mêmes partiels, demeurent des toniques dont la jeunesse, pas plus que l'âge mûr, ne peut se passer. Un étudiant classé selon ses capacités réussit selon ses capacités, et se compare avec des condisciples de son calibre.

Demain, l'école offrira-t-elle enfin ces classes qui tiennent compte davantage des différences individuelles et des orientations personnelles ? Souhaitons-le. Travaillons-y.

### **Barème**

Les résultats des étudiants actuels sont nettement inférieurs à ceux des étudiants d'il y a dix ans, au même niveau, malgré un facteur : l'abaissement du seuil de réussite.

Ce n'est que depuis cette année qu'on demande 50% pour chaque matière et 50% au total général pour réussir une onzième année. Avant, on exigeait 60% pour le français et 50% pour les autres matières, et 60% au total général.

Avec la baisse des barèmes, des exigences minimales, on devrait s'attendre à une progression des réussites ; les choses se passent tout autrement : les échecs augmentent !

### **Les manuels**

Depuis dix ans, ils ont, pour un bon nombre, changé. Certains sont plus arides ; je pense surtout aux manuels de physique et de mathématiques. Des manuels plus difficiles, moins connus des maîtres, jouent encore contre le succès des étudiants. Même si ces manuels sont très bien conçus, bien illustrés, approuvés, les professeurs peuvent leur trouver facilement des points faibles, ne serait-ce que dans le manque de problèmes ou d'exercices gradués. Certains manuels sont conçus pour les génies parmi les étudiants, et nos meilleures classes elles-mêmes n'en comptent qu'un faible pourcentage comme nous le laissent prévoir les courbes scientifiques des psychologues !

### **Les professeurs**

Les professeurs sont parfois déroutés par les nouveaux manuels, facteur qui explique les échecs, très partiellement. Cependant, à ce niveau, la population enseignante, depuis longtemps, a montré une certaine stabilité. Et les maîtres qui, hier, réussissaient aux examens de leurs élèves (car on confond, à ce stage, maîtres et élèves !) aujourd'hui, malgré leur expérience et leurs vieux succès, échouent avec grande distinction. Sont-ils moins bons, trop expérimentés, trop routiniers, trop vieux, démodés ? Il faudrait le leur demander ! Le facteur "personnel enseignant" ne joue pas un rôle très important dans les échecs en ce qui concerne l'enseignement proprement dit.

Tout de même, devant le nouveau genre d'examens, les maîtres se trouvent indirectement avoir été un facteur plus important que d'habitude des échecs scolaires de leurs élèves. Mais la vraie coupable de tels échecs, cette année : la nouveauté des examens.

Je souligne : la nouveauté, celle qui cause des surprises !

Les examens étaient objectifs : du genre vrai ou faux, choix multiples, etc. Un tel examen est analytique, tandis que les maîtres étaient entraînés aux examens synthétiques, aux examens traditionnels, dont les questions sont de ce genre-ci : Quelles sont les propriétés physiques du brome ?

Les examens analytiques comportent beaucoup de mini-questions sur des mini-sujets. Faute d'entraînement intensif, les étudiants ont obtenu un mini-succès !

Pourquoi ? C'est que la manière d'enseigner une matière appréciée par un examen final objectif diffère considérablement de la méthode traditionnelle. Dans le premier cas, on insistera sur certains points, on montrera les ressemblances et les différences, on invitera à ne pas confondre, on fera distinguer attentivement, on fera noter certains détails importants, et à la fin d'un chapitre, on posera 40 questions qui le résumeront tout entier. Cela se rapproche sensiblement de la méthode micro-graduée. Quant à notre enseignement traditionnel, il suit la marche que vous connaissez trop bien pour que je la développe. Sur un chapitre, on pourra poser cinq questions de synthèse.

Et l'étudiant qui prépare l'examen objectif n'étudie pas du tout de la même façon. Il s'efforcera de mémoriser une multitude de détails, de distinguer le vrai dans des nuances de vrai, de comparer, etc. Et le maître, de plus, l'entraînera régulièrement à ce genre d'étude.

Ce fait a sûrement été sous-estimé par beaucoup de maîtres dans la préparation aux examens de juin, qui étaient pour la majorité de genre objectif. Les maîtres ne savaient cela que depuis quelques mois.

Mon propos n'est pas de dire si l'emploi d'un nouveau genre de questions constitue un progrès ou un recul mais de tenter une explication du nombre considérable d'échecs, malgré un genre qui semble plus facile.

La faiblesse des résultats vient donc surtout du manque d'entraînement, bien que ce genre se prête fort bien au choix, selon pile ou face ...

## **Machines**

Je parle malgré mon incompetence dans ce domaine. Mais, je ne risque pas grand-chose en affirmant qu'une machine ne peut livrer que ce que l'homme lui fournit d'abord... Si on lui fournit des données fausses, elle vous répondra faussement... et vous serez bien avancé !

Une attention toute spéciale fut apportée au traitement des données, et les erreurs "machinales" ne doivent pas tellement influencer les pourcentages généraux de réussite. Les opérateurs ont subi en cela un entraînement et les préposés aux perforations aussi. Admettons que ce travail fut bien fait.

## **Correction**

Là encore, la correction fut sûrement plus homogène que par le passé, car les clefs étaient les mêmes partout. Il a suffi que l'opérateur soit attentif : il n'a pas eu à apprécier (excepté pour certaines matières de français, surtout) ; il n'a eu qu'à lire si deux chiffres ou si deux données très brèves correspondaient, et à le noter au bon endroit. Une remarque cependant : certaines salles de correction sont trop bruyantes pour que les maîtres y fassent un travail concentré, sérieux.

## **Les étudiants**

Étaient-ils prêts à affronter les examens ? Avaient-ils couvert le programme de façon convenable ? Avaient-ils fait une bonne révision ? Étaient-ils nerveux, comme il se doit ? Avaient-ils suivi avec attention et assiduité tous les cours ? Avaient-ils dormi trop souvent ? Autant de facteurs personnels impondérables pour nous, mais qui ont sûrement joué.

Les étudiants sont-ils plus paresseux que ceux d'il y a dix ans ? Bien malin qui pourrait se prononcer en cela. Mais sûrement, ils sont moins attentifs, plus insta-

bles, plus inquiets, dans l'ensemble. Une certaine insécurité semble les marquer davantage.

### **Les auteurs**

Les questionnaires étaient, dans l'ensemble, bien faits. Tout de même, nous souhaiterions que des examens sur la littérature portent sur la littérature, non sur la grammaire et l'analyse grammaticale ou logique, surtout à ce niveau. Qu'il y ait, sur des centaines et des centaines, des questions forcées, tarabiscotées, de valeur discutable, quoi, cela ne surprendra personne. Mais le travail que nous avons eu sous les yeux était de qualité, surtout pour une première tentative de cette envergure.

Le genre adopté plaît-il ? Sommes-nous pour cette massive importation américaine ? Après une vingtaine d'années d'efforts, ce genre réussit à pénétrer chez nous, comme une invasion ! Comment réagiront les éducateurs ? Pourront-ils, d'ailleurs, réagir ? Quelles seront les conséquences de l'introduction, par la grande porte, de ce genre de concours très nouveau chez nous ?

### **Conséquences**

Les examens orientent l'enseignement. Sans vouloir jouer au prophète, l'enseignement de toutes les matières se ressentira beaucoup dorénavant de cette nouvelle forme d'examens. L'esprit de l'enseignement sera plus analytique. On insistera beaucoup moins sur les synthèses. On fera un usage massif d'examens de ce genre. Les vendeurs de tests objectifs feront des affaires reluisantes. Le nombre d'examens augmentera considérablement : il doublera, pour le moins. Les maîtres prépareront des milliers de questions sur leurs matières. L'étude de ces questions occupera une fraction importante du temps des élèves et constituera la nouvelle forme de révision. De nouveaux ouvrages naîtront. La chimie en mille questions - Mille questions : vous voilà physicien ! - Remèdes au joual en 1,000 capsules, etc.

### **Quo vadis ?**

Cette nouvelle orientation nous inquiète. Les échecs massifs de juin nous inquiètent aussi. Mais tout cela nous plaît car cela constitue un pas de plus vers l'auto-détermination des Commission scolaires régionales dans le domaine des examens. C'est heureux !

Les Commissions Scolaire Régionales devraient, enfin, évaluer elles-mêmes le produit fini de leurs écoles ; à l'échelle régionale, les critères de sélection sont plus faciles à établir ; les examens sont plus faciles à construire et les programmes peuvent mieux s'adapter aux circonstances locales souvent impérieuses.

D'autant plus que les séances intensives d'examens, d'une durée de 15 jours consécutifs ou non, devraient être abolies à tout jamais.

Qu'on divise telle matière, comme la chimie, en crédits. En 11<sup>e</sup> année, la chimie peut se ramener à dix crédits. Quand deux ou quatre crédits sont terminés, un examen se passe, et cette partie est terminée. On pourrait diviser la chimie en trois sections : nomenclature, chimie inorganique, chimie organique. L'examen sur la nomenclature nous permettra de nous rendre compte si elle est possédée avant de poursuivre le cours tant bien que mal. L'étudiant qui, en juin, manque les questions de nomenclature a bien des chances d'échouer cette matière ... Si, après trois mois, l'examen de nomenclature est manqué, l'étudiant devrait normalement reprendre ce cours ou changer d'option.

\* \* \* \* \*

Quant à moi, le procès est fini!

Souhaitons une révision de notre conception de l'éducation. Elle exige qu'au moment le plus agréable de la vie, à la fin de l'adolescence, nous sommes forcés de travailler avec le plus de rigueur, le plus d'efforts !

Souhaitons aussi que directions, professeurs, étudiants, au lieu de finir une année sur un ton mineur, parmi les victimes tombées au champ d'honneur, puissent,

dorénavant, terminer avec fierté leur année académique, grâce au plein succès de l'opération EXAMENS DECENTRALISÉS !

Demain, l'école devra juger elle-même de son produit fini. On lui fera confiance en autant que ses finissants et finissantes, inscrits aux études supérieures grâce à sa recommandation, auront fait la preuve patente de son efficacité.

Laissons aux Commissions Scolaires Régionales le soin de faire leurs preuves !

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre IX

---

### La médecine scolaire : la santé intellectuelle par la santé corporelle

"La province de Québec n'a pas une situation très reluisante quand on la compare avec d'autres provinces du pays au point de vue de la santé et de la vigueur de ses citoyens... Le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social du Canada a constaté le manque de vigueur et de résistance des Canadiens dans les concours sportifs... Plusieurs indices laissent croire que la santé de la population du Québec a quelque retard par rapport au reste du pays." <sup>48</sup>

[Retour à la table des matières](#)

Il y a toute la différence du monde entre réussir son année scolaire et l'échouer ! Chez le « fusillé » du mois de juin et le couronné du mois de juin, le facteur santé pourrait souvent apporter de tragiques révélations ou de lumineuses explications.

Des milliers d'éducateurs, de spécialistes, de professeurs et de parents se posent des questions : "Que sera l'école de demain ? Qu'offrira-t-elle à nos enfants ? Que désirons-nous au point de vue de la médecine scolaire pour nos écoles de 3,000 ou 4,000 élèves ? Les professeurs eux-mêmes seront-ils susceptibles de

---

<sup>48</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête*, vol. 3, p. 321.

s'adapter à tout ce renouveau scolaire ?" Angoissantes ces questions, et toutes celles qui en sont les corollaires.

Pourtant, quelles que soient les réponses - et nous les aurons, ces réponses, un jour, - un fait demeure : l'école veut s'améliorer pour améliorer l'étudiant. C'est là le but du Rapport Parent, là aussi le but de tous ceux qui cherchent et qui peinent pour la cause de l'étudiant.

### **L'enfant, coeur de l'école**

Comme le malade, dans un hôpital, est le centre et le coeur vers lequel tous les médecins, toutes les infirmières, tous les départements gravitent, l'enfant, l'adolescent dans nos écoles en est le coeur. Pour assurer l'amélioration de cet étudiant, pour le préparer à devenir l'homme de demain, il faut absolument le considérer dans son unité psychosomatique, c'est-à-dire composé d'un corps et d'une âme. Il nous faut le voir dans son entité réelle et entière avec un corps sain ou malade, avec une âme qui aime, qui souffre, qui désire et qui a le droit d'être heureuse.

Il n'y a pas de richesse préférable à la santé, ni bien-être supérieur à la joie du coeur. L'idéal, le but de l'école de demain, c'est donc de donner à nos étudiants cette richesse de santé, cette joie du coeur et de l'esprit. Jamais l'enfant ne sera heureux sans une bonne santé parce qu'il ne peut avoir la joie du coeur si une déficience ou une doubleur physique le fait souffrir, qu'il en ait conscience ou non.

Aujourd'hui, le professeur ne peut plus ignorer tout cela. S'il a conscience de son rôle, il ne peut plus se contenter de donner son cours sans se soucier de la réception qu'en feront les élèves. Nous n'enseignons pas à des appareils sans vie, nous enseignons à des enfants faits de corps et d'âme, sensibles et vulnérables. Comment peut-on concevoir l'atmosphère irrespirable rencontrée encore, malheureusement, dans certaines classes non aérées, chargées de gaz carbonique toxique au plus haut point ? Comment l'enfant peut-il s'instruire s'il ne voit pas ce qui s'écrit au tableau, ou, pis encore, s'il n'entend pas parfaitement le maître qui parle ? Nous parlons d'hygiène physique, de surdit , de myopie et de faim, mais que dire de l'hygiène mentale ? Nos étudiants ont un corps mais ils ont une âme aussi!

Foyers brisés, alcoolisme, pauvreté, discordes familiales, comment nos élèves peuvent-ils oublier tout cela lorsqu'ils entrent en classe ?

Il faudrait écrire des pages et des pages sur la nécessité de l'hygiène mentale dans nos écoles. Combien de nos derniers de classe ont pourtant un quotient intellectuel élevé! Pourquoi ne sont-ils pas plus attentifs, plus intéressés ? Souvent, très souvent même, il suffirait d'un peu d'hygiène mentale pour récupérer ces étudiants, augmenter leurs succès scolaires et les rendre heureux. Car, au fond d'eux-mêmes, ils ne sont pas satisfaits de leur sort et, quoiqu'ils en disent, ils souffrent et d'insécurité et d'infériorité.

Nous savons bien qu'il est impossible aux Commissions Scolaires de régler tous ces problèmes ; et pourtant, ces problèmes, s'ils sont extrascolaires, deviennent intrascolaires lorsque l'enfant pénètre en classe avec eux! Heureusement, nous pouvons et devons espérer qu'un jour, un service complet sera créé. C'est avec une grande joie que nous avons appris dernièrement que les Ministères de l'Éducation, de la Santé, du Bien-Être social et les Commissions Scolaires travaillaient activement à cet effet.

### **L'hygiène aujourd'hui**

On a longtemps ignoré tous ces graves problèmes. On n'en comprenait pas l'urgence, l'hygiène scolaire n'était pas enseignée aux futurs professeurs ni aux futurs ministres! Par bonheur, on a vu clair. Depuis quelques années, l'hygiène scolaire a fait d'immenses progrès et il faut qu'elle continue à progresser. Les infirmières font des examens périodiques dans les écoles et les déficiences sont référées au médecin, au dentiste ou à tout autre spécialiste au choix des parents. Les statistiques de déficiences mineures mais non moins sérieuses, sont vraiment effarantes!

## Statistiques

Citons, à titre d'exemple, quelques statistiques du Bureau de Santé d'une commission scolaire du Québec, publiées ici avec son autorisation.

*Résumé des constatations faites au cours de l'examen médical  
des écoliers - Année 1964-1965*

---

	Total :	Nombre
Enfants examinés		2,917
 <b>Groupe "A"</b>		
Enfants examinés à l'école pour la 1 <sup>ère</sup> fois		1,108
Normaux		325
Porteurs d'un ou plusieurs défauts physiques		783
 <b>Groupe "B"</b>		
Enfants examinés de nouveau cette année		1,809
De ce dernier total :		
B-1 407 étaient normaux lors du précédent examen ; au présent examen, ils se classaient comme suit		
a) encore normaux		216
b) devenus porteurs de défauts physiques		191
B-2 1,402 enfants étaient porteurs de défauts physique; au présent examen, ils se classaient comme suit :		
a) devenus normaux		317
b) encore porteurs de défauts physiques		1,085

---

### Tableau des défauts physiques

Le tableau suivant met en regard les principaux défauts physiques rencontrés, le nombre d'enfants trouvés porteurs de ces défauts, ou le nombre d'enfants chez qui on a constaté que ces défauts, notés lors d'un examen antérieur, avaient été traités depuis, ou étaient complètement disparus lors de l'examen fait cette année.

	GROUPE "A"	GROUPE "B"		
	Présence	Présence	Traités	Guéris
Glandes cervicales	97	104	1	241
Carie dentaire	606	899	201	127
Amygdales (cas référés)	68	103		347
Adénoïdes (cas référés)	68	103		347
Affections nasales	1	—	—	—
Affections de l'oreille	5	23	—	—
Acuité auditive défectueuse	42	76	2	21
Acuité visuelle défectueuse	221	516	211	verres appro- priés
Infirmes	2	5	—	—

### Rapport des tests d'acuité auditive avec audiomètre

	3,197
Nombre total d'enfants examinés	3,067
Nombre de cas normaux	16
Nombre de cas douteux (à revoir)	130
Nombre de cas référés	67
Obstruction du canal auditif externe (cérumen)	28
Otite moyenne chronique	35
Nombre de cas dont l'acuité auditive fut jugée assez amoindrie pour nécessiter une attention immédiate	3,197

Si nous nous contentons de vérifier ce dernier rapport, nous constatons que sur 3,197 enfants examinés, 130 étaient porteurs de maladie et 35 d'une perte sérieuse de l'acuité auditive. Même si la moyenne de ces derniers ne représente qu'un peu plus de 1%, il demeure que c'est un chiffre très élevé. Un sur cent de nos étudiants

et étudiantes des cours primaires seraient atteints de surdité sérieuse ? C'est stupéfiant et combien triste! Sans le travail des infirmières qui utilisent l'appareil spécial appelé "audiomètre" mesurant le degré d'acuité auditive, tous ces enfants n'auraient peut-être jamais été traités et souffriraient toute leur vie de ce handicap. La surdité n'est pas toujours assez apparente pour que les parents, occupés de toutes parts par leurs devoirs sociaux, domestiques, financiers et autres, puissent la déceler. Mais elle est là quand même, et si l'enfant n'entend pas parfaitement le maître qui parle, nous le répétons, il est frustré d'une grande partie de l'enseignement qui se donne, il ne peut capter ni assimiler cet enseignement, et il en souffrira durant toute sa vie. Si l'on pense aussi que la surdité ne se guérit pas spontanément mais va habituellement en progressant, si non traitée, nous comprenons combien le service de santé est important et combien ces enfants, dépistés à temps sont, malgré tout, favorisés.

Nous parlons de la surdité, mais il ne faut pas oublier que de nombreuses autres déficiences physiques sont également préjudiciables. C'est toute la vie mentale, intellectuelle et physique de l'enfant qui est en jeu.

Citons encore un cas particulier qui illustre remarquablement bien l'influence de l'hygiène physique et mentale. Il y a quelques années, un père de huit enfants était tout heureux de ce que ses sept aînés tenaient toujours les premiers rangs de leurs classes respectives. Puis, le plus jeune entra à l'école ; après quelques mois malgré tous les conseils, encouragements et même les punitions, l'enfant demeure le dernier de sa classe. Le père, homme sage, conduit son benjamin au médecin de famille. Celui-ci fait subir un examen complet à l'enfant et constate une déficience sérieuse au niveau d'une des glandes les plus importantes de l'organisme : la thyroïde. Le médecin prescrit au patient le médicament approprié et quelques mois plus tard, miracle de la biologie, l'enfant est le premier de sa classe. Il est bon de mentionner ici que la glande thyroïde a un grand rôle à jouer non seulement sur la santé physique mais aussi sur la santé mentale de chacun de nous. Souvent, hélas, l'étudiant ne bénéficie pas de soins aussi attentifs, mais il demeure certain que des milliers d'étudiants donneraient un bien meilleur rendement et recevraient infiniment plus de leurs années de scolarité si des yeux aussi avisés savaient découvrir ce qui ne va pas. Souvenons-nous toujours qu'une infirmité, si minime soit-elle, laisse des séquelles irréparables parce que l'enfant infirme ne peut profiter pleinement de l'instruction qui lui est offerte.

## Médecine et école polyvalente

Si nous pensons maintenant à l'École polyvalente avec ses trois ou quatre mille enfants, avec ses nombreux laboratoires aux multiples spécialités : instruments de chimie, de physique, d'électricité, tous plus ou moins dangereux entre les mains d'une jeunesse inexpérimentée. Il ne faut pas dramatiser, certes, le maître sera toujours là avec ses directives et ses conseils, mais même le professeur le plus consciencieux ne peut tout prévoir, ni surveiller quinze et encore moins trente étudiants à la fois. Il ne faut pas oublier dans les plans et devis de nos écoles polyvalentes le centre médical où s'effectueront les examens périodiques et où se donneront les premiers soins lorsque nécessaire.

Qui trouverons-nous dans ces centres médicaux ? Si l'on a compris l'importance de l'hygiène dans nos écoles, si l'on conçoit l'influence de la santé physique et de la santé mentale, on ne peut envisager une école vraiment parfaite sans les compétences suivantes : médecin, pédiatre, dentiste, optométriste, spécialiste en ORL : (oreilles , nez, gorge, yeux), orienteur professionnel, psychologue scolaire, travailleur social.

Ceci est-il un rêve ? Si c'était un rêve jadis, aujourd'hui, il faut que ce rêve devienne réalité en même temps que l'école polyvalente deviendra réalité. Déjà plusieurs Commissions Scolaires possèdent quelques-uns de ces services. Nous sommes fiers de mentionner que plusieurs Commissions Scolaires Régionales comprennent déjà d'excellents services avec orienteurs professionnels, psychologues et travailleurs sociaux. Il nous faut souhaiter maintenant que les budgets permettent l'emploi de tous ces spécialistes en plus grand nombre afin que leur travail puisse être plus efficace en rejoignant un plus grand nombre d'étudiants.

Nous trouvons une autre note de fierté et d'espoir dans cette déclaration publiée récemment : "La régionalisation scolaire s'est opérée sous le signe de la démocratisation de l'enseignement. C'est pourquoi, dès le début, la Commission Scolaire Régionale du Lac-St-Jean a voulu reconnaître le plus tôt possible, dans les faits, ce droit pour tous les enfants d'âge scolaire de son territoire, à une éducation conforme à leurs capacités physiques et intellectuelles, à leurs aptitudes et à leurs aspirations légitimes. Un des premiers gestes posés dans ce sens fut la mise

sur pied d'une organisation devant venir en aide aux enfants les moins favorisés par le système en vigueur aux enfants alors incapables d'opérer normalement dans leur milieu, à cause de facteurs physiologiques, psychologiques, sociologiques ou autres." <sup>49</sup> Quelles paroles rassurantes pour les parents, d'abord, puis pour tous les éducateurs qui ont à coeur la formation intégrale de tous nos enfants. Souhaitons fermement qu'une telle attitude se généralise dans la Province !

### **L'infirmière**

Dans les centres médicaux, l'infirmière aura, elle aussi, sa place permanente au sein de nos écoles. De huit heures le matin jusqu'à quatre heures le soir, il y aura toujours du travail pour elle : recevoir les étudiants, assister médecins et spécialistes, communiquer avec les parents, tenir à date les dossiers physiques de chaque étudiant. Ces dossiers sont absolument nécessaires si l'on veut vraiment suivre nos étudiants d'année en année, constater leurs progrès, identifier leurs faiblesses, prévoir, soulager et guérir à l'occasion.

\* \* \* \* \*

La souffrance restera toujours le partage de l'homme ici-bas. L'école apprendra, sans doute, aux étudiants à la supporter chrétiennement et à en mesurer tout le retentissement mystérieux. Cette science bien chrétienne de la souffrance acceptée dans une vision expiatoire ne dispense pas, pour autant, les éducateurs de s'occuper de la santé totale des jeunes dont ils sont chargés. Aussi, pourvoir à l'hygiène mentale et physique de nos étudiants, quelle tâche magnifique et salutaire! Sans elle, nos élèves seraient privés de leur droit à la santé et au bonheur et sans elle aussi, des millions de dollars consacrés à l'école polyvalente n'atteindraient pas leur but primordial. Heureux, nos enfants ont le droit de l'être ; et sans la santé,

---

<sup>49</sup> Élie Fortin, Route 55, *Bulletin d'information de la C.S.R.L.S.J.*, Alma, avril 1966, p. 1.

nous le redisons, ils ne le seront jamais, quelles que soient et la compétence des professeurs et la perfection des techniques mises à leur disposition.

Sa Sainteté le Pape Pie XII impliquait sans doute tout ceci lorsqu'il disait dans son radio-message de 1948 au Congrès panaméricain d'éducation catholique :

"L'idéal chrétien de l'éducation s'identifie avec les dernières découvertes de la science psycho-pédagogique, l'entourant d'une lumière qui la perfectionne et facilitant le développement unitaire et fécond de la personnalité." <sup>50</sup> Or, la personnalité de l'homme réside non seulement dans son intelligence mais dans son corps aussi. Les deux se complètent et ne réalisent une personnalité féconde et heureuse, autant pour l'individu que pour la société, que s'ils sont en parfaite harmonie.

Heureux celui qui entrera dans l'école de demain et heureuse la société qui bénéficiera de lui à sa sortie de cette école!

GHISLAINE LANGLAIS,

i.l., B.Sc.H., Sp.N. P.

---

<sup>50</sup> Documents pontificaux de S. S. Pie XII 1948, Ed. Warny 1950, p. 372.

DEMAIN, L'ÉCOLE

## Chapitre X

---

# LES LOISIRS : LES INTÉGRER À L'ÉDUCATION

« Il apparaît jusqu'à travers les faits les plus insignifiants de la vie quotidienne que notre société, façonnée profondément par le travail et la production, subit actuellement de très importantes transformations. Sur de nombreux points, les systèmes d'interpénétration traditionnels des réalités sociales semblent pris en défaut. Les problèmes nés de l'augmentation du temps libre et de l'extension des activités dites de loisir sont de ceux qui réclament un nouvel effort de compréhension. » <sup>51</sup>

ALINE RIPERT

[Retour à la table des matières](#)

L'étudiant en santé peut mieux travailler. Mais il lui est aussi important de savoir se reposer et se divertir, grâce à une vie de loisirs bien équilibrée.

Nous devons repenser les activités dites de loisirs, dans un effort de meilleure compréhension.

L'éducation dure vingt-quatre heures par jour. L'école se charge d'une partie importante de cet horaire : la formation académique, morale, religieuse, etc. La famille voit au reste ou à la moitié du reste, ou moins parfois. Jusqu'à maintenant,

---

<sup>51</sup> Aline Ripert, in *Encyclopédie de la Psychologie*, art. Psychologie des loisirs, vol. 2, p. 131.

on n'a pas su mesurer la portée éducative des loisirs, et pour le présent et pour l'avenir. On a trop souvent laissé les jeunes à eux-mêmes, à des loisirs de deuxième ou de troisième classe : danses, quilles, grill, rues, fainéantise, etc.

Cependant, un effort heureux d'orientation des loisirs fut tenté par les programmes scolaires grâce à la période d'activités dirigées. Bien ou mal dirigées, là n'est pas la question. Cependant, malgré cet effort, nous nous rendons compte facilement que c'est trop peu.

Demain, l'école devra intégrer les loisirs à la formation générale. Alors, l'école ne sera plus uniquement le lieu où l'on étudie, - c'est trop austère - elle sera aussi le lieu où l'on vit vraiment, où on s'épanouit, où on se délasse : voilà qui est plus gai! L'école servira donc le jour et le soir, aux jeunes et aux parents : elle deviendra un centre communautaire.

Force nous est donc de repenser notre conception de l'école en face de cette évolution.

Après en avoir proposé une définition, nous verrons pourquoi et comment intégrer les loisirs à la vie scolaire du milieu.

### **Une définition**

On parle de plus en plus de loisirs dans une civilisation où le nombre d'heures de travail par semaine diminue et où l'âge de la retraite se réduit. Mais que faut-il entendre au juste par loisir ?

Après une vaste enquête auprès d'un millier d'ouvriers et d'employés, J. Dumazedier a pu élaborer la définition suivante :

"Le loisir est un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, à participation sociale volontaire après s'être libéré de ses obligations professionnelles, familiales et sociales." <sup>52</sup>

---

<sup>52</sup> *Encyclopédie de la Psychologie*, art. Psychologie des loisirs, par Aline Ripert. vol. 2, p. 131.

Nous accepterons donc cette définition en insistant surtout sur l'aspect particulier qui convient à la jeunesse et au milieu scolaire où elle évolue, tout en ayant en vue que la formation au loisir, durant la période scolaire, aura forcément une influence sur les loisirs ultérieurs.

### **Une racine du problème**

Le problème des loisirs réside dans l'absence de planification générale. On peut déplorer ce fait : cela ne règle pas la question, pour autant. On peut souhaiter même un Ministère des loisirs ou au moins une commission provinciale des loisirs : cela reste dans le domaine des idées, des projets. Il faut agir. Il faut, localement, tenter des solutions, selon les ressources de l'expérience, et, à défaut, de la bonne volonté. Si on attend une législation qui viendrait d'en haut mettre ordre à tout d'un seul trait, la situation ne peut, d'ici là, que se détériorer.

Nous avons assez attendu : repensons le problème, puis passons à l'action.

### **Consultons**

Parents, éducateurs, travailleurs sociaux, forces de l'ordre et magistrats se rendent compte par eux-mêmes et admettent de façon unanime qu'une partie croissante de la jeunesse emploie mal ses loisirs. Jeunes et moins jeunes, garçons et filles, en proportions croissantes, surtout dans certains milieux, gaspillent leur temps libre plutôt qu'ils ne l'emploient. Nous ne parlons pas uniquement des loisirs pris dans des conditions hygiéniques et sécuritaires déficientes, ni des loisirs qui exposent les jeunes à des déviations morales et sociales. Ceux qui vivent près des jeunes et qui sont leurs confidents pourraient dresser une liste impressionnante de ces loisirs trompeurs, et montrer, exemples à l'appui, où ils conduisent.

## **Parents**

Bien, des parents, soucieux de leurs devoirs, voudraient un assainissement des loisirs et leur meilleure organisation. Chez eux, ils ne disposent pas toujours de l'espace voulu et du matériel nécessaire. Les jeunes éprouvent alors un besoin d'émancipation, d'évasion, que les parents ne peuvent pas facilement contrôler. Ces parents sont les premiers à déplorer certains excès qu'ils apprennent souvent quand il est trop tard et qu'il faudrait s'imposer avec force.

## **Éducateurs**

Ils se rendent compte de l'influence nocive des loisirs mal organisés ou excessifs nuisant au rendement académique de leurs élèves. Certaines déviations occasionnent des fatigues nerveuses, une difficulté de concentration et d'attention, une diminution de l'intérêt, et compromettent, par le fait même, le succès. Que dire du « repos fatigant » des fins de semaines quand des jeunes gens nous reviennent le lundi matin, harassés, à demi éveillés, épuisés. Ce n'est pas toujours le travail excessif qui cause cet abattement !

## **Forces de l'ordre**

Les forces de l'ordre qui parcourent nuit et jour nos villes, petites et grandes, qui entrent ici et là, par devoir ou sur demande, pourraient dresser un tableau pas toujours rose d'une certaine jeunesse qui n'apprend pas, alors que c'en est le temps, à se conduire, ni à se divertir sagement.

Le travail des forces de l'ordre s'exerce en sévissant, sans doute, quand il le faut ; mais il consiste aussi à prévenir les écarts. Nul doute que dans un travail d'ensemble, au niveau local, elles voudront coopérer avec tous les intéressés à un mouvement de revalorisation des loisirs.

## **Magistrats**

Quand nos magistrats voient défiler, en un cortège de plus en plus pressé, jeunes délinquants et jeunes délinquantes, ils ne sont pas sans se demander ce qui peut bien amener devant eux, à un tel rythme, ce qu'un auteur a appelé "ces graines de crapules".

L'histoire de chaque délinquant permettrait peut-être de déceler l'influence mauvaise dont ils sont les victimes et de se rendre compte que le désœuvrement, la fainéantise ont joué un rôle dans cette évolution vers un comportement anti-social ou illégal.

Ces magistrats, au lieu de punir des jeunes, pourraient peut-être condamner les citoyens de telle ou telle localité à mettre sur pied une organisation de loisirs qui occupe sainement les jeunes, les préserve de récidiver, et qui soit en même temps un préventif pour les autres.

## **Étudiants**

Eux-mêmes déplorent la faiblesse de nos organisations de loisirs et sont très conscients de la perte nette qu'ils en subissent. Avec la montée des syndicats étudiants, les jeunes voudront, tôt ou tard, prendre en mains leurs problèmes de loisirs - ce qu'ils font déjà ici et là, avec maîtrise et efficacité - et s'aider mutuellement à jouir des charmes de la vie : le repos où l'on refait ses forces, le délassement culturel, le sport revigorant.

Qui sait ? C'est peut-être la jeunesse elle-même qui trouvera la clef de la solution de ce problème qui confond tant d'adultes de par le monde. Une jeunesse en charge d'elle-même, à laquelle on fait confiance et qui s'offre un excellent moyen de formation : voilà une leçon qui porterait fruit ! Ce que jeunesse veut !

### **Durée des loisirs**

Le problème général des loisirs s'intensifie avec l'augmentation de leur durée : réduction du nombre d'heures de travail, les longues fins de semaines, les vacances, les congés, etc.

Ce phénomène nous permet de nous rendre compte de deux faits : l'éducation doit jouer un rôle au sujet des loisirs ; pour cela, les loisirs doivent, dès l'école, s'intégrer à la formation.

### **Rôle éducatif des loisirs**

La vie sportive, pour prendre un exemple, fournit un délassément excellent et indispensable. Les avantages physiques du sport pratiqué prudemment, sous la supervision de moniteurs compétents, sont indéniables. La pratique des sports entraîne souvent à la vie avec les autres dans les situations nouvelles : compétitions, esprit d'équipe, esprit sportif, altruisme, maîtrise de soi, attitudes sociales ... Autant d'occasions de faire montre d'un comportement équilibré.

Chaque catégorie de loisirs, selon sa particularité, aura des incidences marquées sur l'individu et lui permettra de développer une conduite sociale mieux ajustée au milieu où il doit évoluer.

### **Intégrer les loisirs**

Nous le savons, les loisirs des jeunes inquiètent parents, éducateurs, forces de l'ordre, magistrats et jeunes eux-mêmes. Cette inquiétude fondée ne pourra disparaître que le jour où on intégrera, tout simplement, les loisirs à la formation générale de la jeunesse et où on en fera l'affaire de l'école, dans un milieu communautaire de vie, dans un centre culturel et social. Voilà une vraie solution! On assistera ainsi à l'érection de véritables cités de la jeunesse où le scolaire, le sportif, le spirituel, le corporel, le culturel et l'intellectuel recevront une égale attention.

### **Cité de la jeunesse**

Puisque les loisirs des jeunes doivent s'intégrer à leur formation, le concours des Commissions scolaires s'impose dans cet important domaine. Par leurs locaux et leur personnel, elles peuvent exercer une action efficace, grâce au concours des parents et de la jeunesse elle-même.

Les Commissions scolaires assurent déjà la construction et le fonctionnement de leurs édifices scolaires. Une étude de planification pourrait leur permettre de disposer de ces locaux en dehors des heures de classe ou leur imposer d'en bâtir d'autres destinés à des fins bien spécifiques de loisirs. Selon l'importance du milieu et les besoins, après inventaire des immeubles existants, il faudra envisager, peut-être, la construction de gymnase, d'aréna, de piscine, de salles diverses : musique instrumentale et vocale, peinture, sculpture, bricolage, sciences naturelles, clubs variés, etc.

L'édification et l'aménagement de tels locaux peut constituer le premier temps de l'OPÉRATION LOISIRS. Le deuxième temps, et non le moindre : confier la gestion d'une telle organisation à un comité responsable, des spécialistes en récréation, des moniteurs, des professeurs d'éducation physique, afin que l'étudiant puisse tirer le maximum de bénéfice de cette initiative, pour sa formation intégrale.

Bien sûr, cet organisme verra aux autres formes de loisirs qui pourraient s'exercer en dehors de l'édifice lui-même : excursions, compétitions intercollégiales, voyages culturels, etc.

### **Utopie ?**

Tout cela est-il utopique ? Si les parents veulent intégrer les loisirs à l'éducation, c'est la solution. Si les éducateurs ne veulent pas qu'une contre-école vienne saper leur action à mesure qu'elle s'exerce. Si les forces de l'ordre veulent que demain les jeunes citoyens respectent davantage l'ordre public et se récréent sai-

nement et légalement. Si les magistrats veulent voir cesser la pitoyable procession des mineurs, garçons et filles, devant leurs tribunaux. Si les associations étudiantes prennent en main ce problème qui est leur problème et appliquent cette solution. Si tous s'unissent dans cette vaste opération loisirs, demain nous aurons une jeunesse plus saine et après-demain, des adultes plus épanouis.

La portée éducative ne peut s'évaluer comme du drap.

- Tu en veux deux mètres ? - C'est \$4.00. Bonjour !

Non. La valeur de l'éducation ne s'apprécie pas en dollars seulement : elle se mesure par le civisme des gens, leur rendement comme travailleurs, leur esprit d'initiative, leurs qualités de citoyens, leur dévouement à la nation. Par tout ce qu'ils font pour rendre leur ville plus gaie et la terre des hommes plus humaine! L'esprit civique n'a pas de prix!

\* \* \* \* \*

Pour clore cette étude trop brève, je ne vois rien de plus à propos que de vous livrer la pensée d'Aline Ripert. Vous le noterez, par le biais de la psychologie, elle arrive aux mêmes conclusions et présente certaines suggestions en ce qui concerne la portée générale des loisirs, non seulement les loisirs en honneur durant l'âge scolaire, mais les loisirs que l'on peut envisager au cours de la vie. Dans son article intitulé "Psychologie des loisirs", elle conclut ainsi :

"Le développement de la sociologie des loisirs doit permettre, grâce à une connaissance plus exacte des phénomènes, une meilleure préparation à la vie de loisir. Il ne faut pas négliger le rôle important que joue l'éducation dans ce domaine. Il n'est pas question ici de conseiller l'utilisation massive des loisirs dirigés. Ce qui est en jeu, c'est la possibilité d'une formation continue, qui commencerait à l'école et se poursuivrait tout au long de la vie.

L'exemple offert par les nouvelles formes de sociabilité ouvre peut-être la voie. Les associations jouent un rôle de ferment culturel non négligeable. L'importance de ce type de participation sociale n'implique pas le rejet des possibilités offertes par le secteur commercial et l'industrie des loisirs... C'est en som-

me dans le cadre de la vie quotidienne que l'individu devrait pouvoir trouver de quoi satisfaire ses exigences culturelles.

Nous sommes en définitive d'accord avec Karl Mannheim pour penser que cet effort d'éducation par et pour les loisirs ne sera efficace que lorsqu'il sera inscrit dans une tentative générale de planification démocratique de la culture." <sup>53</sup>

Que les divers groupes intéressés de près à l'éducation et aux loisirs conjuguent leurs efforts afin d'intégrer les loisirs à l'éducation. Ainsi, nos futures cités de la jeunesse nous prépareront, demain, des citoyens complets, plus épanouis et heureux de sourire à la vie!

---

<sup>53</sup> Ibid., p. 133.

## DEMAIN, L'ÉCOLE

# ÉPILOGUE

[Retour à la table des matières](#)

L'intérêt croissant que la population porte aux problèmes d'éducation nous autorise à un sain optimisme. Le temps n'est plus où commissaires d'écoles et éducateurs se penchaient seuls sur les problèmes d'éducation dans leurs milieux.

Demain, l'école exigera une très étroite collaboration entre éducateurs, parents, administrateurs scolaires et étudiants. Cette entraide permettra à tous les intéressés de donner leurs points de vue, d'élaborer de concert les réformes pour les mieux les traduire dans la réalité.

Dans cet effort, les associations de parents et celles d'étudiants joueront un rôle de plus en plus important, car, en dernière analyse, à travers les éducateurs de leur choix, les parents éduquent leurs enfants. Ces deux groupes sauront, dès lors, coopérer et imprimer à l'enseignement un progrès constant, et dans cet esprit, et dans ses méthodes.

J'ose croire que ces réflexions ont pu vous aider à mieux saisir la complexité de certains problèmes et vous suggérer des solutions judicieuses.

C'est dans cet esprit que j'ai voulu orienter mon intervention dans un esprit prospectif. À partir du présent, bâtir l'avenir, à partir de ce que nous avons, édi-

fier ce que nous désirons obtenir. On l'admettra sans peine, « cet esprit d'examen est tout le contraire de la violence et du dénigrement. » <sup>54</sup>

Le progrès ne fait pas de bond; il s'inscrit dans une certaine continuité, un peu comme le temps qui ne saute pas de siècle!

Ensemble, bâtissons l'école de demain! Si nous la voulons solide, édifions-la sur les bases que nous offre notre foi.

---

<sup>54</sup> Jean Onimus, Lettres à mes fils, p. 22.

DEMAIN, L'ÉCOLE

**APPENDICE**

***VATICAN II ET L'ÉDUCATION***

[Retour à la table des matières](#)

Voici les passages des documents conciliaires traitant d'éducation et de culture

**A - CONSTITUTIONS**

- I.- L'Église : no 11, 41, 46.
- 2.- La Révélation : no 24.
- 3.- La Liturgie : no 115, 119, 127.
- 4.- L'Église dans le monde de ce temps : no 4, 7, 20, 29, 31, 48, 50, 52, 53 à 62, 66, 69, 75, 82, 84, 85, 87.

**B - DÉCRETS**

- I.- La charge pastorale des évêques : no 12, 13, 14, 29, 30, 35.
- 2.- Le ministère et la vie des prêtres : no 8, 11.
- 3.- La formation sacerdotale : no 2, 3, 11, 13.
- 4.- Le renouveau et l'adaptation de la vie religieuse : no 10, 24.

- 5.- L'apostolat des laïcs : no 8, 11, 30.
- 6.- L'activité missionnaire de l'Église : no 12, 15, 17, 19, 31, 34, 39, 41.
- 7.- Les Églises orientales catholiques, no 4.
- 8.- L'oecuménisme : no 10, 12.
- 9.- Les moyens de communication sociale : no 3, 10, 15, 16.

## **C - DÉCLARATIONS**

- I.- L'éducation chrétienne : en entier.
- 2.- La liberté religieuse : no 4, 5, 8.

**Fin du texte**